

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



14  
novembre  
2022

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

## ORDRE DU JOUR

## Séance publique du Conseil départemental du 14 novembre 2022

N° rapport	Titre
	Adoption PV séance publique du 30 septembre 2022
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>
1	Cantal Attractivité : projet de statuts finalisé du Syndicat mixte
2	Station du Lioran - Tarifs des remontées mécaniques pour la saison hiver 2022-2023
	<i>CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT</i>
3	Avenant n° 10 à la Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communication électroniques Très Haut Débit (THD) Auvergnat
4	Avenant n°1 à la convention relative à la gestion, la surveillance, l'entretien et la réparation des ponts limitrophes des routes départementales de la Lozère et du Cantal (Pont du Vergne)
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS</i>
5	Création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
6	Inscription d'un droit à la vie partagée au Règlement Départemental d'Aide Sociale
7	Accord pour l'habitat inclusif avec l'Etat et la CNSA pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée
8	Convention avec l'ADAPEI pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif
9	Convention avec APF France Handicap - Délégation départementale du Cantal pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif
10	Convention relative à la participation du Conseil départemental au financement de l'Equipe Mobile de Précarité Psychiatrique du Centre Hospitalier Henri Mondor
26	<u>Rapport supplémentaire</u> Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté
	<i>CANTAL INNOVANT</i>
11	Adhésion à l'établissement public Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA

	<b><i>CANTAL RESPONSABLE</i></b>
12	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Cantal
	<b><i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></b>
13	Convention départementale pour le Cantal au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027
14	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
15	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
16	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président
17	Crédit-bail immobilier entre le Conseil départemental du Cantal et la Fédération des Associations Laïques du Cantal : Chalet des Galinottes
18	Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'Etat (Direction des Archives départementales)
19	Personnel départemental - Tableau des emplois permanents
20	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal
21	Modification des règles d'intervention du Département relatives à l'aménagement des routes départementales en traverses d'agglomérations
22	Convention de services comptable et financier 2022-2024
23	Mise en réserves des droits de mutation
24	Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022
25	Orientations budgétaires 2023



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2022

### Procès-verbal

---

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 14 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 24 octobre 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Valérie CABECAS

#### **Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Didier ACHALME donne pouvoir à Marina BESSE.  
Philippe FABRE donne pouvoir à Bruno FAURE.

Le quorum est atteint.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT****M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Didier ACHALME est toujours convalescent et donne pouvoir à Marina BESSE et Philippe Fabre à Bruno FAURE. Je vous propose de nommer Valérie CABECAS comme Secrétaire de séance.

Quelques mots d'introduction pour débiter cette session parce que force est de constater que le contexte national et international est des plus incertains. Les crises se succèdent à un rythme effréné et se poursuivent sans nous laisser entrevoir, pour le moment d'issue, à court et moyen terme. À peine la crise du Covid terminée, la Guerre en Ukraine est venue rappeler à notre bon souvenir que la paix ne se décrète pas, mais qu'elle doit faire l'objet de toutes les attentions. Cette même guerre a elle-même déclenché une crise énergétique qui elle-même est venue alimenter et alimente toujours une inflation record qui déstabilise les économies mondiales. Tout ceci montre bien que les équilibres mondiaux, que les équilibres au niveau de l'Europe et de notre pays sont bien fragiles.

À l'heure où nous débutons les travaux pour le budget 2023 avec des orientations budgétaires que je vais largement évoquer, il nous appartient de rassurer et d'assurer les Cantaliens de notre totale détermination pour traverser cette période de turbulences à leurs côtés que ce soit bien évidemment au niveau de la solidarité sociale et territoriale qui est l'une de nos principales compétences, mais également au niveau du soutien aux associations ou bien encore auprès de la jeunesse.

L'année qui se termine aura été unique en son genre, même s'il n'est pas question de remettre en cause le bénéfice pour les différents intéressés, il peut être bon de rappeler une règle de bon sens que tout le monde me semble-t-il partage : « Qui décide paye », sauf l'État visiblement qui tente de rééquilibrer son budget sur le dos des Collectivités qui, elles, ne font pas de déficit.

En effet, en faisant une rétrospective sur l'année 2022, le coût de l'Avenant 43, celui de l'Avenant 44, les Ségur de la santé successifs, l'augmentation du point d'indice, la prise en charge de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers volontaires professionnels nous auront coûté plus de 7,5 M€. Rendez-vous compte : 7,5 M€ que nous n'avions pas décidés, que nous n'avions même pas budgétés. Pire, ces dépenses sont désormais pérennes. Mais le Gouvernement ne s'en est pas arrêté là, car avec le gel des dotations malgré une inflation croissante, il nous prive de quelque 2 M€ de recettes pour le seul exercice 2023. Cette crise énergétique venant elle-même alourdir nos charges de plus de 1,5 M€ par rapport à l'année dernière. L'addition finit par être lourde avec un différentiel global de l'ordre de 12,5 M€ sur une année.

Concernant le fameux Pacte de confiance imposé par le Gouvernement, parlons-en ! L'État nous demande simplement de baisser les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en dessous de l'inflation. Celle-ci étant estimée à 4,3 % en 2023, nous devons nous cantonner à une évolution de dépenses maximum de 3,8 %. Pour les années suivantes, les plafonds sont déjà estimés à 2,5 % en 2024, 1,6 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027. Là, on ne parle pas de contenir l'augmentation, mais bien de baisser nos dépenses, alors que nos compétences en matière de solidarité ne cessent de croître. Cette confiance est toute relative, lorsqu'on parle de Pacte de confiance puisque l'État imagine que si d'aventure, nous devons dépasser cet objectif, il nous menace de mettre fin aux subventions de l'État. Exit la DSID par laquelle nous obtenons environ 2 M€ chaque année, voire d'autres subventions types « fonds vert » qu'il vient de mettre en place. Je l'avais déjà dit, mais ce Pacte de confiance n'est autre qu'un pacte de défiance vis-à-vis des Collectivités et des élus locaux. De mon côté, je m'investis tant au niveau local qu'au niveau national en m'appuyant sur l'ADF pour que certaines dépenses ne soient pas prises en compte, comme les AIS par exemple, ce que nous avons obtenu. Mais nous devons l'obtenir également pour la protection de l'enfance ou encore les dépenses liées à la ligne aérienne, ligne d'aménagement du territoire par excellence dont je rappelle qu'elle est de la compétence de l'État. Nous avons tendance à l'oublier, mais c'est vrai que ce dernier nous demande systématiquement de cofinancer.

Si, comme vous pouvez le constater, notre environnement financier est incertain, je reste confiant en nos capacités de résistance à ce contexte difficile, car nous avons su le démontrer à de multiples reprises, démontrer notre sérieux dans la maîtrise de notre budget et notre capacité à surmonter les moments difficiles. C'est ainsi que les orientations budgétaires sur lesquelles vous aurez à vous prononcer restent ambitieuses et prudentes.

Ambitieuses, car nous maintiendrons notre niveau d'investissement à 48 M€ cette année et nous l'adapterons au cours des deux années suivantes en fonction des cadres financiers que nous imposera l'État. Ambitieuses, car nous nous inscrivons durablement dans le Projet pour le Cantal et le projet de mandat qui en découle avec pour fer de lance nos politiques sur le maintien et politique d'attractivité du Cantal.

Prudentes, car nous ne dépensons pas plus que ce que nous disposons. C'est pourquoi nous n'emprunterons pas plus que le niveau de remboursement de notre annuité afin de poursuivre progressivement notre désendettement. Prudentes également, car nous maintiendrons l'ensemble de nos politiques publiques, mais si nous souhaitons en mettre de nouvelles en œuvre, il conviendrait alors d'être responsable et d'arbitrer les politiques actuelles.

Les orientations budgétaires 2023 sur lesquelles nous débattons tout à l'heure s'inscrivent donc pleinement dans nos trois objectifs pour la décennie : le développement de l'attractivité de notre territoire, l'implication dans la transition climatique et l'innovation au service du Cantal et des Cantaliens.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, nous arrivons dans une zone de turbulences, mais nous sommes capables de la traverser avec la plus grande rigueur et une bonne gestion qui s'imposera à nous. Notre budget de solidarité sociale qui dépassait pour la première fois en 2002 la barre des 100 M€ poursuivra son inévitable croissance. Inévitable, car la situation sociale de notre pays nous l'impose aussi parce que je vais vous proposer, nous le voterons lors de cette session, la création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Nous étions un des rares départements à ne pas en avoir. Puisque, depuis toujours, la situation de l'enfance dans le département permettait de gérer la situation avec des partenaires et des associations et bien évidemment des familles accueillantes. Malheureusement, la situation s'est dégradée depuis quelques années avec un doublement du nombre d'enfants à placer depuis 10 ans. Pour ne rien arranger, en raison de la pyramide des âges qui correspond à la pyramide du Cantal, le nombre d'assistants familiaux est en constante diminution malgré nos efforts de recrutement.

Vous l'avez compris, nos orientations budgétaires continuent à répondre au Projet pour le Cantal que nous construisons ensemble, mais la session d'aujourd'hui abordera d'autres projets avec un engagement durable pour notre territoire. C'est ainsi que parmi la trentaine de dossiers qui vont vous être présentés, je souhaite en relever quelques-uns.

Vous aurez à vous prononcer sur l'adoption des statuts concernant le Syndicat mixte d'attractivité listant à date les partenaires qui ont fait part de leur volonté de travailler collectivement, à savoir les Villes de Mauriac et de Saint-Flour, les Communautés des Pays Gentiane, Pays de Salers, Pays de Mauriac, Hautes Terres, les trois consulaires ainsi bien évidemment que le Département. Il y a également une évolution mineure à l'article 6 concernant la mutualisation des services entre le syndicat et ses adhérents qui est apportée à la demande du Préfet. Les autres Communautés de communes, CABA, Cère et Goul, Saint-Flour et Châtaigneraie ainsi qu'Aurillac, pouvant désormais être rassurées au niveau juridique, je ne peux que les encourager à nous rejoindre pour être encore plus forts ensemble.

Il y aura également la création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui nous permettra d'accueillir tous les jeunes Cantaliens dont la situation le nécessite pour une mise en protection avec un outil qui nous donnera une certaine réactivité. Nous débuterons par une pouponnière destinée à l'accueil des plus petits de zéro à deux ans avec une capacité de 10 places. Cet accueil se fera bien évidemment 365 j/365, 24 h/24 et dans

un premier temps, nous nous appuyons temporairement sur un partenaire, un prestataire, avec la perspective d'ouvrir cette pouponnière dès le 1<sup>er</sup> février prochain.

Vous aurez également à vous prononcer sur l'aide à la vie partagée qui est un nouvel axe dans la solidarité sociale que nous développons avec l'aide de la CNSA pour permettre un habitat partagé entre les personnes âgées et les personnes handicapées. Trois projets portés par l'ADAPEI et par l'APF vous sont proposés.

Vous aurez également une présentation de notre rapport annuel sur le développement durable de nos activités. Ce rapport est un recueil de nos actions et des perspectives qui se dessinent dans nos projets et s'inscrit pleinement dans le Cantal responsable que nous défendons.

La solidarité territoriale associée au développement territorial n'est pas oubliée. En effet, nous aurons à nous prononcer sur le nouveau CPER, Contrat de Plan État-Région, où je tiens à souligner l'importance de cette contractualisation pour le Cantal et permettez-moi de me féliciter de l'oreille attentive dont nous avons pu bénéficier de la part du Président de Région et de l'État, même si pour ce dernier, quelques regrets peuvent subsister. En effet, globalement, la Région et l'État apporteront un soutien respectif de 54 et 40 M€ entre autres pour le Cantal. Ces engagements sont sans commune mesure par rapport au plan précédent. Ce plan concerne les grands projets multi partenariaux tels que le site universitaire d'Aurillac, les centres-villes de Mauriac et Saint-Flour, la création d'un pôle d'excellence en microbiologie ou encore la structure multi activités au Lioran par exemple.

Dans le cadre des rapports annuels à présenter à l'Assemblée, il y a également le rapport sur l'égalité hommes/femmes de la Collectivité ainsi que nos politiques à l'attention des Cantaliennes et Cantaliens.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, malgré une période de turbulences, notamment financières, nous restons résolument tournés vers l'avenir avec la détermination de construire des perspectives pour le Cantal, les Cantaliennes et les Cantaliens.

Avant de vous laisser la parole, je sollicite l'autorisation de l'inscription de deux rapports sur table, un rapport supplémentaire concernant trois aides exceptionnelles à l'investissement dans trois EHPAD dans le cadre de notre politique de soutien continu à ces établissements. Et puis également la remise d'un rapport concernant des éléments relatifs au crédit-bail avec la FAL pour l'amélioration du centre d'hébergement des Galinottes au Lioran.

J'en ai terminé pour ces propos introductifs. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de débiter cette session avec l'approbation du procès-verbal de la session du 30 septembre 2022.

### **Approbation du procès-verbal de la session du 30 septembre 2022**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Celui-ci est approuvé.

Je vous propose de passer au 1<sup>er</sup> rapport.

### **Cantal Attractivité – Projet de statuts finalisé du Syndicat mixte**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce projet de statuts reprend les Collectivités qui se sont prononcées pour leur adhésion à ce syndicat avec une modification de l'article 6. Suite à la demande du Préfet, il est enlevé les possibilités de mutualisation entre le syndicat et ses adhérents. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Juste une petite question technique, finalement, puisque vous l'aviez dit en préalable, au regard des observations des Services préfectoraux, il n'est pas imaginé de mise à disposition de personnel pour ce syndicat et que les cotisations des Collectivités sont au demeurant relativement modestes, j'aimerais savoir ce qu'il est imaginé demander comme subventions pour pouvoir embaucher le personnel nécessaire au fonctionnement de ce syndicat, combien d'ETP sont imaginés, etc... *In concreto*, comment cela va-t-il fonctionner, ne serait-ce que pour prélever les cotisations des Collectivités ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est très simple, je pense qu'au début, les moyens humains risquent d'être un demi-ETP parce que la première des choses de ce syndicat va être de travailler et de définir avec ceux qui voudront bien se mettre autour de la table, les actions que ce syndicat va mettre en place. Si nous devons nous cantonner à savoir combien il faut d'ETP pour émettre des titres de cotisations, à mon avis 0,05 ETP suffirait. Ceci dit, pour pouvoir définir quelles vont être les actions du syndicat, nous irons un peu plus loin à l'origine et après, en fonction des actions proposées et définies entre l'ensemble des membres, des moyens supplémentaires pourront être sollicités auprès des membres. Je rappelle qu'au niveau de l'organisation financière, une répartition statutaire au prorata est définie et ensuite, en fonction des actions, chaque action aura son plan de financement spécifique.

Y a-t-il d'autres remarques concernant ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? 4 abstentions, ce rapport est adopté, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 2 présenté par Annie DELRIEU.

**Station du Lioran – Tarifs des remontées mécaniques pour la saison hiver 2022-2023****Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Dans le cadre du contrat de délégation de service public signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran, l'Assemblée délibérante doit, conformément à l'article 29 dudit contrat, se prononcer sur les grilles tarifaires proposées par le délégataire pour l'hiver 2022-2023 jointes en annexe du présent rapport.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération :

Vu la délibération du Conseil Général du 19 décembre 2013 donnant délégation de service public à la SAEM Super Lioran Développement pour l'exploitation du service des remontées mécaniques, du domaine skiable et des services associés, dont la convention a été signée le 7 janvier 2014 ; Vu le procès-verbal du Conseil d'administration de la SAEM Super Lioran Développement en date du 10 octobre 2022 relatif à l'approbation des nouveaux tarifs pour la saison hiver 2022-2023 ;

- Approuve les tarifs proposés par la SAEM Super Lioran développement (délégataire) pour l'hiver 2022-2023 tels que joints en annexe de la présente délibération.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ces tarifs ? Simplement, pour rappeler que sur l'organisation des tarifs, aujourd'hui, on travaille en étroite collaboration avec les deux autres stations importantes auvergnates en particulier Super-Besse et le Mont-Dore, de manière à ne pas se faire une concurrence par le bas, mais essayer



d'avoir une certaine cohérence dans nos échelles et nos grilles tarifaires. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Ce rapport est adopté.

Nous passons au rapport n° 3 présenté par Jamel BELAÏDI.

### **Avenant N° 10 à la Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communication électronique Très Haut Débit (THD) Auvergnat**

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Engagés depuis 2013 dans la couverture numérique des territoires des quatre départements auvergnats, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont approuvé lors du Comité de Pilotage du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) du 25 juillet 2022 l'ambition politique de généralisation de la fibre optique à l'horizon 2025 sur toute la zone publique. Pour rappel, cette zone publique correspond à l'ensemble des quatre départements hors zones des agglomérations et des Villes de Riom et de Saint-Flour, périmètre dans lequel le déploiement des infrastructures fibre optique se réalise avec des investissements privés par les opérateurs ayant pris des engagements dans le cadre de la convention dite « zone AMII » signée le 7 février 2012.

L'orientation politique du Comité de pilotage se traduit par le lancement d'une consultation pour le marché de conception-réalisation par la Régie Auvergne Numérique permettant de : Viser la généralisation de la fibre à l'horizon 2025 sur toute la zone publique ; Construire les infrastructures de réseau sous maîtrise d'ouvrage de la Régie ; Signer un avenant au contrat de partenariat permettant d'étendre, comme le prévoit ledit contrat, la reprise en exploitation et l'assistance à commercialisation aux infrastructures et prises qui seront construites dans le cadre de ce nouveau marché. Un cadrage financier visant un montant maximal de subvention supplémentaire inférieur ou égal à 106 M€ de la part de la Région et des quatre Départements.

Rappel du programme actuel de déploiement Auvergne Très Haut Débit. Le contrat de partenariat conclu sur la période 2013-2037 et dont le suivi d'exécution a été confié par la Région à la Régie Auvergne Numérique, comporte trois Phases de travaux : Phase 1 : 2013-2017 ; Phase 2 : 2017-2021, affermie en 2015 ; Phase 3 : 2021-2022 (au lieu de 2021-2025 prévue initialement) affermie en 2019. À l'issue de ces trois premières phases fin 2022, sur les 1 174 Communes de la zone d'initiative publique : 217 Communes sont quasiment éligibles à la fibre optique à 100 % ; 657 Communes nécessitent des compléments d'investissement pour être totalement éligibles à la fibre optique ; 300 Communes ne sont pas incluses dans le projet.

Objet de l'avenant à la convention de cofinancement d'Auvergne Très Haut Débit. D'une façon générale, tout avenant au contrat de partenariat entre la Régie et la société ATHD ayant un impact financier fait préalablement l'objet de l'approbation d'un avenant à la convention de cofinancement par les Assemblées délibérantes des 11 Collectivités partenaires ainsi que par le conseil d'administration de la Régie. L'avenant n° 10 à la convention de cofinancement intègre notamment le cadrage permettant à la Régie de sélectionner à l'issue d'un appel d'offres la ou les entreprises qui seront chargées de la conception et de la réalisation des infrastructures de fibre optique sur la zone d'intervention publique au-delà des trois phases prévues du Contrat de partenariat qui s'achève fin 2022. Ainsi d'une façon générale, cet avenant à la convention a pour objet de définir les conditions de la réalisation de la généralisation du réseau FttH sur le territoire Auvergnat, hors Zones concertées, en précisant : le mode de réalisation et d'exploitation de la dernière tranche de Réseau et du traitement proactif des Raccordables à la Demande (RAD) ; le montant maximal de la convention ainsi que les clés de répartition entre cofinanceurs pour la dernière tranche de Réseau et le traitement proactif des RAD.

Impacts liés à l'avenant n° 10 à la Convention de cofinancement.

Impacts au profit du territoire : L'avenant n° 10 à la convention de cofinancement vise à atteindre à l'horizon 2025 la généralisation de la couverture FtTH sur le Département du Cantal, au lieu des 74 % de logements raccordables en 2022 (équivalent à 92 % de logements couverts) prévus à l'avenant précédent.

Impacts financiers : Le montant du coût net public prévisionnel de la Convention de cofinancement, pour l'ensemble des cofinanceurs, s'établit de façon prévisionnelle à un maximum de 458 M€ pour l'ensemble des composantes du projet. Ce montant correspond à un coût net public majoré au maximum de 106 M€ par rapport au coût net public prévisionnel issu de l'avenant n° 9 à la Convention de cofinancement. Les montants pour chaque cofinancier sont les suivants : Région 237 131 M€ ; Allier 47 484 M€ ; Cantal 30 445 M€ ; Haute-Loire 45 907 M€ ; Puy-de-Dôme 97 517 M€ ; soit un total pour les cinq cofinanceurs de 458 485 M€. La CAPEV intervient à hauteur de 549 M€. Ce qui fait un total de 459 034 M€ pour les six cofinanceurs.

L'avenant n° 10 modifie les dispositions financières issues de l'avenant n° 9 et met à jour les annexes 1, 3 et 4. Les appels de fonds prévisionnels de l'annexe 3 seront mis à jour à l'issue de la procédure de consultation menée par la Régie pour la poursuite du déploiement sous sa maîtrise d'ouvrage.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil Général du 20 décembre 2012 validant la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit Auvergnat ; Vu la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2019 approuvant l'avenant n° 9 à la convention susvisée ;

- Approuve les termes de l'avenant n° 10 à la Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit auvergnat dont le projet est joint à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant n° 10 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy, de la Métropole de Clermont, et la Régie Auvergne Numérique.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première, je vous remercie.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour la présentation de ce dossier technique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Ce rapport est important car c'est un projet qui a débuté voilà de nombreuses années en 2011. Ce dossier ne s'est jamais arrêté malgré les différentes phases qui auraient pu rendre cela complexe. À la fusion des régions, c'est vrai qu'on s'était précipités pour valider la troisième tranche de peur d'une interprétation différente d'une grande Région, il n'en a pas été le cas puisque la grande Région a toujours soutenu le déploiement du Très Haut Débit et de la fibre sur le territoire. Aujourd'hui, nous nous inscrivons pleinement dans le programme du chef de l'État qui vise à avoir le 100 % fibre à l'échelle 2025. C'est un effort conséquent puisque la partie financière qui va être impactée sur le Département représente un effort de 9 M€ pour 9 000 prises. Il va manquer 9 000 prises à couvrir pour atteindre les 100 %. C'est à peu près 9 M€ pour le Département. Il ne faut pas oublier que la Région apporte aussi sa contribution et double celle des Départements. Il y a celle de l'État également et puis, bien évidemment, celle des opérateurs. Tout cela nous amène à une échelle de fin 2025 pour imaginer avoir 100 % des immeubles raccordés ou raccordables.

Pas de remarques particulières ? Je mets donc ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et par là même, nous venons de valider un investissement de 9 M€.

Nous passons au rapport n° 4 présenté par Jean-Jacques MONLOUBOU.

## **Avenant N° 1 à la Convention relative à la gestion, la surveillance, l'entretien et la réparation des ponts limitrophes des routes départementales de la Lozère et du Cantal (Pont du Vergne)**

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Les Départements du Cantal et de la Lozère ont signé en décembre 2021 une convention fixant la responsabilité, au sein de leurs limites administratives respectives, de la gestion, de l'entretien et de la réparation des ouvrages d'art limitrophes de leurs réseaux routiers. Dans ce cadre, une convention générale a été signée le 16 avril 2022 pour réaliser les travaux de restauration du pont du Vergne sur la RD 413.

Le projet d'avenant à la convention de mandat n° 22-255 du 16 avril 2022, joint en annexe au présent rapport, précise la répartition des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études de réparation du pont du Vergne et pour la réalisation des travaux ainsi que les modalités de financement relatives à la finalisation des études. Les travaux prévus sont les suivants : le traitement du béton des poutres et des travées ; le confortement des culées et des murs en retour ; le traitement de la superstructure avec le remplacement des garde-corps, étanchéité, chaussée et trottoirs. Le coût total des travaux de confortement est estimé à 110 000 € HT. La participation du Département du Cantal est estimée à 55 000 € HT.

Désormais, avec le système automatisé, la Collectivité mandante, en l'occurrence le Département du Cantal, percevra le FCTVA pour la part des travaux réalisés sur son patrimoine. Il est donc proposé d'arrêter par avenant la participation prévisionnelle du Département du Cantal à hauteur de 50 % du coût TTC de l'opération soit 66 000 €. Ce montant sera actualisé en fonction du coût réel des travaux.

Il est demandé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion des ponts limitrophes des routes départementales de la Lozère et du Cantal relative à la réparation du pont du Vergne.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? C'est un rapport administratif, nous avons tous intérêt à ce que nos ponts mitoyens soient entretenus, le tout est de savoir gérer la maîtrise d'ouvrage, qui est leader et la répartition financière. Pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à un rapport important que j'ai évoqué plusieurs fois dans mon introduction, il est présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

### **Création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille**

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. En 2022, pour la première fois le service de l'Aide Sociale de l'Enfance du Département du Cantal n'a pas été en capacité de procéder à la mise à l'abri d'enfants qui lui ont été confiés, faute de places d'accueil disponibles. Le Cantal connaît depuis plusieurs années une hausse sans précédent du nombre d'enfants placés, celle-ci s'étant encore accélérée ces derniers mois. Pour rappel, 164 enfants étaient confiés au service de l'ASE au 31 décembre 2013, 289 le 30 juin 2021 et 353 le 30 juin 2022, soit plus du doublement en une dizaine d'années et 64 enfants de plus sur les douze derniers mois.

Le dispositif de placement cantalien est aujourd'hui saturé. Pour le renforcer et répondre ainsi à nos obligations légales, la création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), également connu sous le nom de Foyer de l'Enfance est devenue incontournable.

Définition du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :

Historiquement, les structures d'accueil d'urgence des enfants, des femmes enceintes et des mères nécessitant d'être hébergées avec leurs enfants ont pris la forme de « Foyers de l'enfance », structures publiques qui relevaient généralement de la gestion hospitalière. Avec la décentralisation de la protection de l'enfance en 1983, ces foyers sont progressivement devenus des services sociaux départementaux et ont revêtu différentes appellations, principalement celle de « Centres Départementaux de l'Enfance et de la Famille ». Ces structures entrent donc dans la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le rattachement de ces structures au Département a pour avantage le partage et la mutualisation des outils, notamment les systèmes d'information, les plateaux techniques et la gestion des moyens humains. En complément de ces avantages, il est certain qu'une gestion très internalisée de cet établissement permet de coordonner l'occupation des places au plus près des besoins de l'ASE. Les missions de cet établissement public peuvent couvrir un champ plus ou moins étendu, limité à l'accueil d'urgence pour certains, beaucoup plus large pour d'autres. Dans notre département, le dispositif d'accueil d'urgence et de mise à l'abri existant se caractérise aujourd'hui par une gestion hybride assez obsolète. Les places d'accueil se situent au sein de MECS locales et d'assistants familiaux de l'ASE. Les interventions, hors horaires d'ouverture de l'ASE, peuvent nécessiter la mobilisation de cadres du PSD, de cadres de MECS et d'assistants familiaux. La création du CDEF pourra donc venir reprendre cette activité très fragilisée à l'heure actuelle.

Au regard du manque prégnant de places d'accueil d'urgence ou permanentes, il paraît aujourd'hui indispensable, voire impératif, de créer une structure directement attachée à notre Collectivité à même de répondre aux accueils d'urgence et d'avoir une capacité d'accueil accrue qui permette de répondre à la nécessité impérieuse de protéger les enfants reconnus en danger. Ainsi, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille du Cantal, tel qu'il est proposé, serait un établissement public non personnalisé, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Il sera donc positionné dans notre organigramme au sein de la Direction Enfance Famille.

Le fonctionnement du CDEF

Ce foyer de l'enfance, ouvert 24 h/24, 365 jours par an, aura pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par mesure judiciaire ou par sa famille au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'accueil dans un CDEF est principalement centré sur l'accueil d'urgence et la mise à l'abri. L'objectif est de proposer une orientation plus permanente dans une structure spécialisée, que ce soit dans une famille d'accueil ou en Maison d'enfants à caractère social (MECS) pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune et un éventuel retour en famille.

Au regard des publics accueillis et du besoin auquel l'ASE doit répondre, il est proposé que la première unité composant le CDEF soit une pouponnière d'une capacité d'accueil de 10 enfants âgés de 0 à 24 mois. Elle a vocation à pourvoir aux besoins d'accueil d'urgence pour les enfants de cette tranche d'âge. Le périmètre de cette structure départementale pourra ensuite évoluer, notamment vers d'autres catégories d'âges, tout en prenant en considération les éventuelles extensions de la capacité d'établissements actuels et/ou les possibilités nouvelles que les associations pourraient proposer sur certains segments d'activité.

Pour répondre immédiatement à nos besoins urgents et non pourvus pour les plus jeunes (0-2 ans), une consultation nous permettant de nous appuyer temporairement sur un prestataire et ainsi ouvrir le plus rapidement possible une pouponnière, va être lancée. Cette solution transitoire porterait sur 10 places, permettant ainsi de répondre aux urgences immédiates, dans l'attente de l'affectation de locaux et de recrutement de personnel *ad hoc* par la Collectivité.

Cette première étape d'une durée de trois ans pourrait être opérationnelle dès le début de l'année 2023. L'estimation de l'engagement financier annuel qui permettra de mener à bien cette opération est d'un million d'euros

qui pourrait être inscrit au BP 2023 au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, créé par accord de notre Assemblée.

Pour rappel, cette action inscrite au Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance fait partie intégrante de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et du projet Cantal 2030 dont elle sera, sans conteste, l'une des mesures phares au titre d'« Un Cantal au cœur des solidarités ».

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de l'action sociale et des familles ; Vu la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ; Vu la loi n° 2016-297 relative à la protection de l'enfant ; Vu la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Loi Taquet » ; Vu l'avis du Comité technique en date du 3 novembre 2022 ;

Considérant les obligations particulières que le Département exerce au titre de sa mission de protection de l'enfance ; Considérant le nombre toujours croissant d'enfants mineurs confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance ; Considérant la saturation actuelle du dispositif de placement cantalien qui n'est plus en capacité de répondre au besoin d'accueil et d'hébergement de ces enfants ;

- Décide la création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille sous forme d'un établissement public dénué de la personnalité morale, composé d'une pouponnière d'une capacité de 10 places.

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la création de cet établissement.

- Décide le lancement d'une consultation visant à désigner un prestataire en capacité de gérer la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour une période transitoire de trois ans à compter de l'attribution dudit marché. La structure sera d'une capacité d'accueil de 10 places et pourra accueillir des enfants âgés de 0 à 2 ans. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget prévisionnel 2023 puis imputés sur le chapitre 011.

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché avec le prestataire qui sera retenu au terme de la procédure de consultation qui sera enclenchée sans délai.

Ce rapport a eu un avis très favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très détaillée. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Sylvie LACHAIZE.

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'importance de ce rapport que nous allons voter cet après-midi. La création de ce CDEF, ce Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est une première dans le Cantal. Le Président et Marie-Hélène l'ont rappelé, nous n'en avons pas jusqu'à présent éprouvé le besoin et aujourd'hui, c'est indispensable pour notre département. Je tiens à remercier la pugnacité de Marie-Hélène sur ce dossier. Elle se bat depuis le début du mandat pour ce dossier avec Hervé TREMOUILLE que je remercie et tout le personnel de l'ASE. Si vous vous en rappelez, Hervé TREMOUILLE était venu nous faire une présentation en début de mandat et nous avait livré ses craintes pour les années et mois à venir pour le placement de ces enfants. Je pense qu'il a été entendu et que Marie-Hélène a porté haut ce dossier. Je voulais l'en remercier, Marie-Hélène, ainsi que le Président qui, évidemment, a suivi ce dossier avec beaucoup d'intérêt.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? C'est un dossier important bien évidemment pour l'avenir des jeunes Cantaliens, simplement aussi engagement important de la part du Conseil départemental.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Je peux quand même ajouter que nous sommes nous aussi très satisfaits de la création de ce centre. Je me rappelle effectivement l'intervention d'Hervé TREMOUILLE qui nous avait vraiment sensibilisés à ce besoin imminent et là, aujourd'hui, nous ne pouvons que nous satisfaire de la création de ce centre dans le Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je vais venir aussi féliciter cette option que nous avons aujourd'hui de créer ce CDEF parce que le Cantal manquait vraiment de cette structure et devant l'urgence puisqu'aujourd'hui de plus en plus d'enfants placés sont des enfants que l'on sait à domicile en danger. Hervé TREMOUILLE nous avait présenté tout ce qui imputait à l'enfance et l'enfance en danger. Nous ne pouvons que nous féliciter de cela et je pense qu'il peut être rassuré aujourd'hui. Merci Marie-Hélène de ta pugnacité et merci à Hervé TREMOUILLE et aux personnes du service de l'ASE de nous avoir sollicités et qu'il y ait une réponse aujourd'hui.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Marina BESSE.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Je vais continuer moi aussi dans les félicitations parce que je pense que nous pouvons nous satisfaire aujourd'hui d'arriver à créer ce centre parce que nous avons de moins en moins de familles d'accueil, même si nous espérons que notre campagne « publicitaire » vienne nous permettre de solliciter des familles et de trouver des familles d'accueil. C'est bien de créer dix places, mais nous avons besoin de bien plus. J'espère que les familles d'accueil répondront favorablement à notre appel.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Je me joins à tous ces compliments pour ce travail et cette réalisation qui est bien partie parce qu'avec Dominique, sur notre canton, nous avons la chance de compter une maison d'enfants, la MECS de Quézac et justement, nous avons parlé du besoin pour les services du Département de lancer ce nouvel équipement, bien sûr pour les enfants, mais aussi pour tous les travailleurs sociaux, les éducateurs qui justement sont aujourd'hui en grande difficulté, parce que le nombre d'enfants à placer explose et dans des situations où il faut réagir tout de suite jour et nuit du lundi au dimanche, dans des conditions très délicates. Je crois que cet équipement supplémentaire va pouvoir faciliter, ou en tout cas alléger un peu la tension qu'il y a pour tous ces professionnels de l'enfance, sociaux et éducateurs. Je félicite toutes les personnes, élus et agents, qui ont travaillé à ce dossier et j'en suis très heureux.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Cet équipement va venir répondre à un besoin, comme vous l'avez tous souligné, qui devient indispensable malheureusement. Mais le Cantal, face à cette situation qui n'est pas spécifique à celle du Cantal, comme l'a rappelé Marina BESSE, la baisse du nombre de familles d'accueil fait qu'il faut prendre des mesures fortes, plus tout le contexte, l'évolution sociétale qui fait qu'aujourd'hui, le nombre d'enfants à placer explose. Le Cantal répond présent, est réactif et nous répondons présents face à cet enjeu d'importance.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je vais me joindre à la satisfaction de tout le monde et dire qu'effectivement, nous sommes ravis de cette décision et que cela ait obtenu l'adhésion de tout le monde, car nous savons que c'est un dossier très sensible quand on touche à l'enfant.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Marie-Hélène CHASTRE voulait rajouter deux mots.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Cela va être banal, je suis bien sûr très favorable à ce dossier parce que le besoin d'une telle structure est là, le besoin est grandissant et je trouve qu'il est de notre responsabilité de pouvoir répondre à l'accueil de ces enfants en danger. Merci Hervé parce que c'est vraiment un beau dossier et lourd.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Il est vrai que cette décision est bien évidemment fondamentale pour la prise en charge des jeunes. On ne va pas revenir sur le contexte que nous avons aussi bien en termes de nombre de jeunes qui bénéficient de mesures de placement que de difficultés à avoir des assistants familiaux. D'une part parce qu'il faut véritablement une vocation pour exercer ce métier et d'autre part, la pyramide des âges du département du Cantal n'est pas favorable d'où la nécessité d'accueillir de nouvelles populations. Ceci dit, il est aussi important d'imaginer, on est en pleine séance d'orientations budgétaires, donc il est évident que cette décision, qui est fondamentale et qui rentre tout à fait dans nos compétences, a des incidences financières importantes que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement. Notre rapporteur a dit tout à l'heure que l'impact serait d'un million d'euros sur ce volet pouponnière, il faut imaginer qu'en situation globale de croisière, cela va être un investissement global de l'ordre de 5 M€ pour réaliser ce centre départemental. En termes de fonctionnement puisqu'on sera sur un fonctionnement 365 j/365, 24 h/24, on sera de l'ordre aussi de 5 M€ à terme qui viendront bien évidemment impacter notre budget. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Je m'associe à la satisfaction générale de cette réalisation. Cependant, cela me rend quand même plus que perplexe et inquiet sur l'état de notre société parce que si le Département fait face à ces engagements, c'est aussi la résultante d'un mode de vie de certaines personnes, de certains adultes qui vraiment manquent à leurs devoirs et c'est à la Collectivité de le prendre en charge à leur place. C'est ce regret. C'est un signe, sans employer de mots très forts, de la décadence de notre société.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci de cette intervention. C'est vrai que le Département intervient plus en curatif. Évidemment, nous sommes là pour mettre sous protection, pour protéger et accompagner ces jeunes qui sont placés face à des difficultés

familiales, mais c'est de notre responsabilité, ce qui est partagé par l'ensemble de l'Assemblée. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport, aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Je tiens à féliciter les services de l'ASE qui font un travail important essentiel et souvent dans des conditions difficiles. Merci à eux.

Nous passons au rapport n° 6 présenté par Sylvie LACHAIZE.

### **Inscription d'un droit à la vie partagée au Règlement Départemental d'Aide Sociale**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. L'Assemblée départementale a approuvé l'Accord pour l'habitat inclusif liant le Département du Cantal, la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Etat ainsi que les conventions avec les deux porteurs de projet concernés pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée (AVP). Pour mémoire, ce règlement a pour objet de préciser l'ensemble des droits de chacun à l'action sociale relevant du Département. Au sein de ce document, se trouvent donc répertoriées, avec les règles et procédures applicables, toutes les prestations d'aides sociales légales ainsi que les prestations facultatives créées à l'initiative du Département. Les conventions susmentionnées seront par ailleurs annexées à ce règlement.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu l'article du Code général des collectivités territoriales, du Code de l'action sociale et des familles et de la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2021 adoptant le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) ;

Considérant la nécessité d'inscrire au sein du RDAS un droit à l'Aide à la Vie Partagée pour les habitants d'un habitat inclusif auquel n'est pas attribué le forfait habitat inclusif mentionné à l'article L.281-2 du Code de l'action sociale et des familles ;

- Approuve la modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale intégrant le droit à l'Aide à la Vie Partagée au chapitre 15 telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien des demandes de prises de paroles ? C'est un rapport administratif qui vient compléter notre règlement puisqu'on verra les actions ensuite après de la manière dont il sera décliné. Pas de remarques particulières ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 7 présenté par Sylvie LACHAIZE.

### **Accord pour l'habitat inclusif avec l'État et la CNSA pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je vais le faire bref, puisque je vous expliquerais après ce qu'est la vie partagée.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu les articles du Code de l'action sociale et des familles définissant l'habitat inclusif et précisant les conditions d'attribution de l'aide à la vie partagée ; Vu l'avis favorable émis par les membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat inclusif en réponse à la consultation par mail du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

- Approuve l'Accord pour l'habitat inclusif entre le Département, la CNSA et l'État dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.



- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit accord.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vous aurez compris que c'est pour la contribution de la CNSA à la mise en place de ces procédures de vie partagée. Pas de remarques particulières ou de questionnements ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 8 présenté par Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Avant de vous lire le rapport, je vais vous dire ce qu'est l'Aide à la Vie Partagée. C'est une aide individuelle concourant à solvabiliser les personnes faisant le choix d'habiter dans un habitat reconnu habitat inclusif par le Département. L'aide est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée, ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat. Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales. Elle ne peut pas se cumuler avec le forfait habitat inclusif. L'AVP, l'Aide à la Vie Partagée, a vocation à se substituer au forfait. La prestation d'animation de la vie partagée s'appuie sur le projet de vie sociale et partagée de chaque habitat inclusif considéré ainsi que la configuration des lieux et le mode habité (espace de vie individuel, espace de vie partagé, volonté des habitants d'y habiter, modalités de relation et de contractualisation entre les habitants et les services de soins médico-sociaux, situation géographique, etc...). Dès lors qu'ils résident de manière permanente dans un habitat inclusif ayant recours à un porteur de projet partagé qui a conventionné avec le Département, ces bénéficiaires peuvent avoir l'Aide à la Vie Partagée : les personnes handicapées bénéficiant de droits ouverts à la MDPH, AAH, PCH, RQTH, CMI, orientation et ESMS ou d'une pension d'invalidité délivrée par la CPAM et sans condition de ressources et les personnes âgées de plus de 65 ans sans condition de ressources.

Je vous présente donc le rapport 8.

**Convention avec l'ADAPEI pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)  
au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap  
dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Deux premiers projets ont déjà été portés par l'ADAPEI. Il s'agit de deux projets : la maison d'Enchalade à Mauriac et la résidence des Hortes à Aurillac. Ces deux dossiers avaient déjà été pris en compte par l'ARS puisque l'ARS était porteur de projets il y a deux ou trois ans et avait déjà validé ces deux AVP et le Conseil départemental a décidé de continuer.

La maison d'Enchalade à Mauriac est située 8 rue d'Enchalade au cœur de la cité de Mauriac, à proximité des services et commerces. Sur les 7 logements composant la Maison d'Enchalade, 5 sont dédiés à l'habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées. L'animateur est présent à Mauriac depuis décembre 2020.

La résidence des Hortes à Aurillac est située 2 rue du Château Saint-Étienne à Aurillac, proche du centre-ville, avec un accès au transport en commun facile. 6 appartements sur les 10 composants la Résidence des Hortes sont dédiés également à ce même dispositif.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu les articles du Code de l'action sociale et des familles définissant l'habitat inclusif et précisant les conditions d'attribution de l'Aide à la Vie Partagée ; Vu l'avis favorable émis par les membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat inclusif en réponse à la consultation par mail du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

- Approuve la convention à intervenir avec l'ADAPEI du Cantal pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Le montant global des dépenses ainsi engagées à hauteur de 60 500 euros sera imputé sur les crédits qui seront inscrits au chapitre 65 du budget départemental 2023.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 9 qui est de même nature mais c'est avec l'APF.

#### **Convention avec APF France Handicap- Délégation départementale du Cantal pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif**

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Le projet est porté par l'Association des Paralysés de France (APF) située dans la zone de Baradel à Aurillac. Le dispositif sera composé de 6 appartements adaptés pour des personnes à mobilité réduite afin d'offrir le meilleur confort possible pour les habitants et situés de manière diffuse dans un immeuble à taille humaine répondant aux normes d'accessibilité avec plusieurs appartements par niveau. L'espace collectif sera situé à proximité de l'immeuble d'habitation au sein de la délégation APF d'Aurillac. L'acquisition d'un véhicule adapté est prévue par l'association (hors Aide AVP) pour assurer notamment le transport des bénéficiaires entre les logements d'habitat inclusif et la salle commune dédiée aux animations.

Un financement de l'AVP global de 5 500 € par bénéficiaire sera attribué au projet porté par l'APF.

De ce fait, pour 6 personnes identifiées, le montant de l'AVP apportée à l'APF France Handicap – délégation départementale du Cantal - sera de 33 000 € annuel (soit 26 400 € annuel financés par la CNSA et 6 600 €/an à la charge du Conseil départemental).

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu les articles du Code de l'action sociale et des familles définissant l'habitat inclusif et précisant les conditions d'attribution de l'aide à la vie partagée ; Vu l'avis favorable émis par les membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat inclusif en réponse à la consultation par mail du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

- Approuve la convention avec APF France Handicap du Cantal pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, jointe en annexe de la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Le montant global des dépenses ainsi engagées à hauteur de 33 000 € sera imputé sur les crédits qui seront inscrits au chapitre 65 du budget départemental 2023.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

Je voudrais juste rajouter que l'on voit souvent les mêmes associations, mais on voit peu, on a peu aidé l'Association des Paralysés de France, ces personnes qui sont en situation de handicap moteur. Je devrais attendre qu'on ait voté pour le dire, mais pour avoir été à la dernière assemblée générale, je peux vous assurer qu'ils sont très, très satisfaits de l'aide que nous allons leur apporter et d'autant plus satisfaits que quand j'ai quitté l'assemblée générale, ils étaient tous candidats pour aller habiter dans ces logements. Il y en a que 6 et ils sont malheureusement beaucoup plus nombreux.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 10 présenté par Marina BESSE.

**Convention relative à la participation du Conseil Départemental au financement de l'équipe mobile de précarité psychiatrique du Centre hospitalier Henri Mondor**

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Monsieur le Président. Une expérimentation conduite de 2016 à 2019 à l'initiative de Cantal Habitat a permis de démontrer l'importance de la présence d'une Equipe Mobile Précarité sur le département pour permettre l'insertion durable de ménages en situation de précarité sociale, économique, mais aussi sanitaire dans le parc de logements ordinaires. Aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, les nombreux partenaires associés à ce projet ont marqué leur volonté de poursuivre l'action au-delà de l'expérimentation, impliquant la mise en œuvre de financements adaptés et plus pérennes.

Le Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac a présenté lors du Comité des financeurs du 6 juillet 2022 son projet et a sollicité la participation financière du Département. Il vous est proposé de maintenir un financement à hauteur de 10 000 € correspondant à celui que nous avons apporté à l'expérimentation initiale.

Il vous est proposé de délibérer et :

- d'approuver la convention relative à la participation du Conseil départemental au financement de l'Equipe Mobile de Précarité Psychiatrique du Centre Hospitalier Henri Mondor,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est le type même d'action sociale qui est dans le champ optionnel pour le Conseil départemental. Là aussi, on est dans une séance d'orientations budgétaires, donc c'est à noter, mais c'est vrai que cela fait de nombreuses années où l'on participe.

Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je voulais me féliciter de cette intervention parce qu'aujourd'hui les troubles psychologiques et psychiatriques sont une source majeure de déséquilibre dans la société. Quand ils ne sont pas soignés, ils rebondissent de façon dramatique dans l'actualité. Donc, plus on fait de prévention et plus on est mobilisés en amont, plus on réduit ces

risques qui sont parfois utilisés politiquement de façon malheureuse. Je me félicite que le Conseil départemental participe à cette opération qui évite la dégradation du climat social dans notre société qui est particulièrement fragile dans certains quartiers, donc c'est une belle action et nous devons en être fiers.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Isabelle LANTUEJOL.

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

À l'initiative de Cantal Habitat et avec le Centre hospitalier, je crois que cela répond peut-être aux manquements des services psychiatriques de l'hôpital qui n'ont plus autant de moyens qu'avant pour s'occuper de façon pérenne de ces personnes en difficulté.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Simplement une précision, Pierre MATHONIER ne participe pas au vote.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Pour compléter, les moyens humains sont les moyens de l'hôpital, c'est l'hôpital qui met les moyens humains, c'est d'aller vers les publics...

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je parle des services hospitaliers de psychiatrie qui ne prennent plus suffisamment en charge ces personnes.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

L'intérêt de cette unité mobile est d'aller au plus près des personnes qui en ont besoin et ces personnes-là n'iront pas à l'hôpital. Il est important que les bailleurs sociaux et particulièrement Cantal Habitat dans cette opération, signalent ces troubles psychiatriques et leur permettent justement d'avoir des soins de proximité.

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Il est sûr que c'est une cellule de veille sur le secteur.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

En tout état de cause, il vous est proposé que le Conseil départemental qui est là, sur de l'optionnel, vienne contribuer au maintien de cette unité mobile. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Nous avons la chance sur la Commune de Maurs d'avoir une antenne du Centre hospitalier depuis plus de 25 ans pour ces troubles. Il y a eu un vrai effet post-Covid, où il y a une augmentation énorme de personnes qui demandaient à être suivies avec une difficulté pour les agents à suivre toutes ces personnes sur le secteur de La Châtaigneraie et même au-delà. Cette équipe mobile va arriver à point nommé pour faciliter ce travail parce qu'il faut aller vers ces personnes. Nous pouvons donc nous féliciter de la participation du Département à cette initiative.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, cela va nous décider définitivement à voter ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport supplémentaire qui vous a été distribué. Il nous est présenté par Sylvie LACHAIZE.

## Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Par délibération du 14 décembre 2021, le Département du Cantal a réservé une enveloppe spécifique de 100 000 € pour 2022 dans le cadre de sa politique d'aide à l'investissement pour les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui rencontrent des difficultés pour investir et réaliser des travaux indispensables à leur fonctionnement.

Je vous rappelle que le Département dispose de 3 186 lits en EHPAD et structures non médicalisées PA (habilitées et non habilitées à l'aide sociale), soit une cinquantaine d'établissements et environ 1 500 salariés.

Afin de permettre d'assurer une prise en charge adaptée pour nos aînés, il est important de pouvoir maintenir un investissement régulier dans les structures, d'autant qu'il s'agit d'investissements pour la sécurité des personnes accueillies.

Ainsi, des établissements sollicitent la Collectivité pour leur permettre de réaliser certains travaux importants. Il convient donc de marquer la volonté du Département de renforcer notre accompagnement et réaffirmer ainsi notre soutien aux EHPAD.

Il est proposé d'accompagner pour cette année trois projets : Sécurisation d'une aile du bâtiment principal de l'EHPAD de Riom-ès-Montagnes dans le cadre du transfert des résidents du bâtiment Oustalou (Unité Alzheimer sécurisée) vers le site principal ; Remplacement de la climatisation de l'EHPAD de Maurs et installation d'un groupe électrogène sur l'EHPAD de Lanobre.

Il est demandé de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant les demandes d'accompagnement de trois établissements mentionnées dans les courriers en date du 19 octobre 2022 (Riom), 26 octobre 2022 (Lanobre) et du 10 novembre 2022 (Maurs) ; Considérant l'analyse financière effectuée par les services du Département ; Considérant que ces trois établissements sont en difficulté et ont un besoin impérieux d'investir pour la poursuite de leur activité ;

Le Conseil départemental du Cantal :

- Décide d'attribuer une subvention de 55 987,87 € à l'EHPAD Brun Vergeade de Riom-ès-Montagnes au titre de l'exercice 2022.
- Décide d'attribuer une subvention de 18 751,50 € à l'EHPAD l'Artense de Lanobre au titre de l'exercice 2022.
- Décide d'attribuer une subvention de 25 260,63 € à l'EHPAD Roger Jalenques de Maurs au titre de l'exercice 2022.
- Approuve les projets de conventions entre le Département et les bénéficiaires de la subvention tels que joints en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Le montant des dépenses sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il des questions ou des remarques particulières sur ce rapport ?

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Juste une petite remarque pour souligner l'engagement du Département et le maintien des engagements du Département auprès de ces établissements, mais surtout la réactivité parce que si j'ai bien compris, les demandes émanent du mois d'octobre et du mois de novembre. C'est vraiment un signe d'engagement fort du Département

pour soutenir ces établissements puisqu'à Riom-ès-Montagne, la situation est un peu douloureuse du fait de la fermeture d'une unité qui était plus ou moins dédiée aux gens qui souffrent d'Alzheimer. Ils vont être relocalisés dans de très bonnes conditions dans l'établissement principal Brun Vergeade. C'était surtout pour remercier de cette décision en faisant remarquer toutefois que pratiquement la totalité de l'investissement est assurée par le Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Effectivement, beaucoup d'EHPAD sont en difficulté aujourd'hui dans le département. Nous avons à faire face à beaucoup de difficultés aussi bien au niveau de l'entretien que du personnel parce que le recrutement devient très délicat. Nous sommes obligés de recruter des contractuels sur des petits contrats de trois mois parce que les gens changent d'orientation très vite et il est très compliqué de pouvoir fidéliser le personnel.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Jean-Yves BONY.

**M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Isabelle, je me félicite bien sûr que ces trois établissements soient aidés. Mais malheureusement beaucoup de nos EHPAD sont en grande difficulté de trésorerie notamment, donc là, on touche directement le fonctionnement de nos EHPAD. Souvent, elles ont eu recours à des boîtes d'intérim qui sont en train de les ruiner : 1 200 € une infirmière qui vient d'une boîte d'intérim par jour, donc vous vous doutez bien que l'on va au-devant de graves problèmes. J'en connais aujourd'hui certaines qui, pour faire face, ont été obligées d'ouvrir deux lignes de trésorerie en l'espace de six mois, des lignes de trésorerie à hauteur de 150 000 ou 200 000 €. Vous vous doutez bien qu'on va au-devant de graves problèmes.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Devant toutes ces augmentations, je pense qu'il va falloir à un moment donné se positionner et voir s'il ne faut pas augmenter les prix de journée des EHPAD.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Oui, effectivement, on va encore demander aux familles de mettre la main à la poche, je ne sais pas sûre que ce ne soit pas à l'État de revoir sa position sur le grand âge.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il est vrai que l'équilibre financier de l'ensemble de ces établissements est une réelle question aujourd'hui. Au niveau national, l'ADF était montée également au créneau notamment au niveau des coûts de l'énergie puisque les familles bénéficient d'un bouclier fiscal, ce qui n'était pas le cas pour les EHPAD. On faisait valoir le fait que si les personnes étaient à la maison, elles bénéficieraient de ce bouclier fiscal et qu'il fallait absolument que les EHPAD puissent en bénéficier. Aujourd'hui, on n'a pas eu entièrement gain de cause dessus, on est toujours sur

ce sujet-là. Il est vrai que le Ségur est venu amplifier les difficultés en termes de financement du fonctionnement. Il est vrai que les difficultés de recrutement sont également là en faisant appel à des cabinets d'intérim qui augmentent largement les coûts.

On a aussi bien évidemment des difficultés de gouvernance et de direction dans nos EHPAD, ce qui nous vaut régulièrement des discussions serrées, voire houleuses avec l'ARS à ce sujet-là, et c'est vrai que l'équilibre financier des EHPAD est un sujet qui est sur la table. Il est évident qu'aujourd'hui, soit il y a une prise en compte de l'État en revisitant la prise en charge du grand âge, ce sont des lois qui sont annoncées depuis de nombreuses années qui n'ont jamais été prises, notamment pour assurer le financement ; l'autre solution, c'est de le faire porter sur les familles avec les difficultés que nous connaissons au niveau du département au vu des niveaux de retraite moyens des Cantaliens et des Cantaliennes. Le Conseil départemental n'ayant pas capacité, il faut être clair, à prendre en charge l'ensemble des déficits qui sont en train de se construire aujourd'hui. Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Simplement, pour avoir participé à plusieurs conseils d'administration, on note aujourd'hui une augmentation approximative de 7 %, voire 7,5 % pour les établissements. Comment les établissements vont pouvoir faire face prochainement ? Cela va être compliqué.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

En sachant qu'avec le coût de l'énergie aussi, on est obligé de chauffer ces établissements et le 19°C paraît un peu léger pour des personnes qui restent immobiles. Il va falloir aussi le prendre en compte parce que cela va faire des écarts énormes.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Pour rebondir sur les 19°C, l'Île-de-France a envoyé un courrier à ses EHPAD en leur disant qu'il fallait qu'ils respectent les 19°C la journée et 17°C la nuit et qu'il y aurait des contrôles et que ce serait punitif. J'espère que cela n'arrivera pas chez nous.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Florian MORELLE et Sylvie LACHAIZE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Après tout ce qui a été dit sur les difficultés financières des établissements, c'est en tant que Conseiller départemental et également Président du Conseil d'administration de l'EHPAD de Maurs – c'est pour cela que je ne participerais pas au vote –, que je souhaite remercier et féliciter les élus et les agents qui suivent ce dossier des EHPAD dans notre département. La climatisation du site de Maurs est essentielle, il a fait très chaud partout dans le Cantal, alors imaginez-vous à Maurs. Une climatisation qui fonctionne est un besoin essentiel et vital pour nos résidents et pour tous les agents qui travaillent dans cette structure. On fait face aussi à des séjours qui sont de plus en plus courts avec des personnes qui arrivent de plus en plus tard. C'est un changement énorme pour ces structures dont il faut tenir compte. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à cette aide pour cette structure importante qui est la plus grande du Cantal pour rappel. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Deux choses. Je reviens sur le rapport, comme l'ont dit Florian et le Président tout à l'heure, cette attribution d'investissement pour les EHPAD en difficulté est une enveloppe spécifique à l'investissement qui n'existe que

depuis quelques années. C'est une décision propre à notre Assemblée. Cette enveloppe de 100 000 € va pour les EHPAD en grande difficulté au niveau de l'investissement. Ça c'est une chose et je reviens sur ce que vous avez dit, nous sommes en grande difficulté dans nos EHPAD. Comme l'a dit Bruno, nous avons un problème de direction et un problème de personnel. Tu l'as dit, Jean-Yves, nous avons aussi un problème avec ces boîtes d'intérim. Nous avons aussi un problème de places puisque le taux d'occupation dégringole. Nous n'avons pas le personnel pour travailler, donc les gens restent à domicile. Je vous rappelle les problèmes que nous avons avec les services d'aide à domicile. Donc, c'est vraiment tout un système qui est en train d'aller mal, je le dis fort : ça va mal. D'ailleurs, ce matin, La Montagne parle des Cités cantaliennes qui sont en grève et qui traversent de gros soucis avec leurs 12 EHPAD. Nous les recevons demain matin. Nous sommes très mobilisés sur ces dossiers des EHPAD. Vous l'avez tous dit, les pénuries de personnel, les fluides qui augmentent. Alors, si on arrive à 17°C dans les chambres la nuit, je pense qu'on peut se mettre à aller tricoter des plaids parce que franchement, on devient irresponsable. On devient irresponsable sur des personnes en grande difficulté. On dirait que nos gouvernants n'ont rien vu arriver, n'ont rien vu passer depuis le Covid, depuis tout ce qu'on a vécu dans les EHPAD, toutes les difficultés qu'ont les EHPAD, on a l'impression que personne n'a rien vu arriver. C'est peut-être aussi suite à toutes ces difficultés qu'on a du mal à recruter dans nos EHPAD, mais le problème des directeurs est vraiment un grand souci qui est très flagrant dans nos EHPAD.

Je voulais aussi rajouter que dans tous nos EHPAD, on a le Ségur, on a toutes les réformes qui sont arrivées qui créent des frais supplémentaires et des coûts énormes pour nos Collectivités. Nous sommes présents et essayons de l'être au maximum. Mais nous avons même du mal à mettre en place notre Schéma de l'autonomie. Je ne sais pas si vous vous rappelez, nous l'avons voté avec des changements de lits et des changements d'affectations et nous avons du mal à le mettre en place parce qu'il n'y a pas de personnel, parce qu'il n'y a pas de directeurs, parce que les EHPAD vieillissent, il n'y a pas que les personnes qui y sont, mais les établissements vieillissent. Nous avons vraiment de grandes difficultés et je pense que dans les mois à venir, il va falloir essayer de travailler, de solutionner. Nous y travaillons déjà avec mes collègues Marie-Hélène et Dominique, mais il est vrai que nous allons avoir de grands soucis à l'avenir pour nos EHPAD et je m'en inquiète, soyez en assurés.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Ceux qui ont des réserves vont pouvoir piocher dedans, mais jusqu'à quand ? Il y en a qui vont pouvoir s'en sortir mieux que d'autres.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je veux simplement souligner combien cet échange est intéressant parce qu'au-delà des difficultés propres à la Collectivité que tu as pu exprimer en début de séance, on se rend compte ici que les difficultés que rencontrent nos partenaires, on l'a déjà évoqué s'agissant des collègues qui sont directement de notre compétence, mais c'est vrai aujourd'hui de la hausse de l'énergie dans nos établissements. C'est vrai des EHPAD et ce sera vrai pour beaucoup d'autres établissements qui relèvent de notre champ de compétence. Cela va ajouter aux difficultés globales auxquelles nous aurons à faire face.

Il y a certainement deux sujets qui doivent d'ailleurs trouver les solutions au niveau national et des solutions urgentes. Il y a celui du tarif de l'électricité parce que force est de constater, que nombre de ces hausses sont liées à ce fameux tarif qui est en attente d'un accord européen pour revenir à une réalité beaucoup plus concrète que celle qu'on connaît aujourd'hui avec un tarif indexé sur le prix du gaz.

Et puis, comme l'a fort bien dit Dominique, il y a le vrai sujet qui est la loi dépendance qui a été reportée au cours des cinq dernières années et dont on n'entend pas parler à cette heure et qui, de toute évidence, doit intervenir



avant même que l'on se trouve confrontés à de vraies difficultés pour nos établissements, mais aussi pour les familles des personnes que nous savions aujourd'hui hébergées dans des conditions économiques satisfaisantes. C'est un vrai sujet dont, Jean-Yves, nous allons devoir nous emparer à nouveau parce qu'il faut qu'il y ait une réponse au niveau national sur cette question du grand âge, de la dépendance, du 5<sup>ème</sup> risque, point d'interrogation. Aujourd'hui, nous sommes laissés seuls face à cette question au combien préoccupante.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

La question que je me pose : Est-ce qu'il va falloir déshabiller les établissements à l'aide sociale en partie. C'est une question qui se pose.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est effectivement une question qui se pose, déshabiller toute ou partie des places, c'est une possibilité. C'est-à-dire d'avoir non-recours puisque lorsque vous êtes habilités à l'aide sociale, il y a substitution par le Département qui peut récupérer ensuite lors de successions si quelque chose est à récupérer bien évidemment, tout cela est très encadré. Ceci dit, on voit très bien aujourd'hui que cette crise énergétique et l'inflation touchent tout le monde et c'est en cascade puisque nous, derrière, en fonction du taux directeur d'évolution des prix de journée, cela peut directement impacter plus ou moins lourdement les finances du Département et notre capacité à pouvoir conduire en parallèle des actions sur nos politiques optionnelles. Tout cela est à prendre en ligne de compte et souhaitons que l'État s'empare rapidement de ce sujet.

Ceci dit, aujourd'hui, nous avons un sujet court terme puisque l'hiver est là. Cela a été dit par Jean-Yves Bony, je crois que des établissements avaient fait des crédits de trésorerie pour payer tant soit peu le personnel, l'électricité, mais il y aura le fonctionnement général à financer. Est-ce qu'il conviendra de consolider définitivement ces lignes de trésorerie ou de trouver un autre moyen pour le prendre en charge ? Cela sera certainement un mix de mesures. Et pour terminer de dépeindre le tableau, je me suis ému auprès du Préfet du fait que les EHPAD étaient sortis des établissements prioritaires, donc désormais, ils peuvent être sujets à avoir des coupures d'électricité si jamais le pays était en phase difficile durant cet hiver.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

D'où l'achat du groupe électrogène à Lanobre.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Restons tout de même positifs sur ce rapport puisque c'est un rapport où nous volons au secours de trois EHPAD de manière à réaliser des travaux urgents et importants pour les résidents.

Sur ce rapport, au-delà des inquiétudes que l'on peut avoir sur les EHPAD et leur santé financière, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 présenté par Marie-Hélène ROQUETTE.

**Adhésion à l'établissement public Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement – CEREMA**

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Merci, Monsieur le Président. Le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Il intervient auprès de l'État, des Collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise accompagnent nos territoires dans leurs transitions.

Le CEREMA intervient pour le compte des Collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau en complément des ressources locales (CIT, CAUE, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées. L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite. En effet, le CEREMA est un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux Collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités de l'organisme.

L'adhésion au CEREMA permettra notamment au Département du Cantal : de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale, de participer directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ; de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA (la quasi-régie conjointe conventionnelle permet sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence) ; de bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations et de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pour une contribution annuelle de 2 500 €.

Compte tenu des objectifs et des problématiques du Conseil départemental du Cantal en termes de transition énergétique, de gestion de patrimoine routier (en particulier nos ouvrages d'art et protection de massif rocheux), de viabilité hivernale et d'environnement, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de la Collectivité dans le cadre de cette adhésion.

Il est demandé de :

- Décider de solliciter l'adhésion du Conseil départemental du Cantal auprès du CEREMA pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion.
- Décider de régler chaque année la contribution annuelle due.
- Désigner au titre de cette adhésion Monsieur Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour représenter le Département au sein du CEREMA.
- Désigner le Directeur du Pôle Routes Départementales et Infrastructures référent représentant les services du Département au sein de CEREMA.
- Autoriser Monsieur le Directeur Général des Services du Département à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Il est vrai que nous étions utilisateurs des services du CEREMA, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les routes, tout le programme que nous conduisons dans les collèges, l'appel à projets Cube.S sur les maîtrises de l'énergie. Et là, suite à une modification structurelle du CEREMA, il est proposé aux Collectivités d'y adhérer. Pour ma part, je ne prendrais pas part au vote, siégeant au CEREMA au titre de l'ADF.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 12 présenté par Gilles CHABRIER.

## **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du département du Cantal**

### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Inutile de vous faire de grands discours pour la présentation de ce rapport. Deux concepts sont inhérents à cette notion de développement durable : le premier, c'est celui du besoin et le deuxième, c'est celui de la capacité de l'environnement qui devient de plus en plus limitée.

Si nous suivons l'objectif national, le bas carbone, qui est de réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, au-delà des investissements au climat qu'il faudrait doubler, c'est aussi un enjeu comportemental de chacun d'entre nous. Chaque Collectivité gère des compétences clés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs.

Le Conseil départemental, doté de compétences centrées sur la solidarité, de la gestion des espaces naturels et d'un patrimoine routier et bâtiminaire important, est de fait un acteur contre le changement climatique.

Ce rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la Collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée. Le rapport de développement durable 2022 du Département donne des exemples concrets au profit de la Collectivité d'une part et au bénéfice du territoire et de ses usagers, d'autre part. Il valorise les actions initiées dans le cadre du programme d'action développement durable 2017- 2021 validé par l'Assemblée départementale en juin 2017. Ce rapport intègre aussi le BEGES, le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, présenté ici même le 25 mars dernier qui avait permis de travailler certaines actions du programme de développement durable, notamment celles des économies d'énergie et celles des déplacements.

S'agissant des économies d'énergie, nous avons des exemples concrets sur les différents établissements scolaires, notamment nos collèges qui ont engagé de sérieux travaux thermiques en 2021 et 2022 : le remplacement de chaudières fioul par des chaudières bois, les travaux de réfection et d'amélioration thermique des toitures, les menuiseries extérieures. Nous sommes aussi sur l'énergie renouvelable notamment sur l'Hôtel du Département chauffé électriquement jusque-là qui se voit raccordé au réseau de chaleur bois de la Ville d'Aurillac pour un montant de 800 000 €. Par ailleurs, le développement du photovoltaïque sur les différentes toitures de nos bâtiments est une volonté du Conseil départemental. Plusieurs projets sont à l'étude. Un débat aura lieu en début d'année prochaine sur toutes ces énergies renouvelables à la suite d'une Commission Permanente pour savoir comment se positionner par rapport à ces énergies.

La lutte contre le changement climatique dans le Cantal passe aussi par la réduction des déplacements cantaliens. L'installation de 13 CyberCantal Tiers-Lieux maille le territoire. Les interventions du CyberCantal Bus ont accompagné 1 387 personnes au cours de l'année grâce à la mise en place de 219 interventions sur 54 Communes. Le réseau de bornes de recharge de véhicules électriques voit l'installation de 12 nouvelles bornes qui vont finaliser le maillage du territoire. Ce sont aussi les déplacements en interne auprès de nos agents avec l'encouragement à une mobilité moins carbonée pour les déplacements domicile-travail. Les formations en interne, les dispositifs de visioconférences et le dispositif du télétravail sont également mis en avant. En communication, on participe au challenge mobilité organisé par la Région. Le Département profite un petit peu de ce dispositif pour mettre en avant toutes les possibilités de déplacement possible pour aller au travail.

Concernant la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et des ressources, ce sont la prise en compte des enjeux environnementaux dans les différents travaux routiers et des espèces qui font la richesse de notre territoire, ce qui donne lieu à des réflexions sur des passages spécifiques pour les espèces et de sécurisation pour les automobilistes.

L'opération 1 arbre abattu = 1 arbre replanté est mise en œuvre à chaque fois que des aménagements routiers doivent couper des arbres. L'engagement du Conseil départemental est de replanter derrière un, voire plusieurs arbres à proximité.

S'agissant du recyclage des matériaux, les fraisats sont réutilisés en totalité. Outre qu'elle permet de préserver les ressources naturelles, cette opération génère également des économies. Le bitume contenu dans les nouveaux matériaux est réutilisé dans le nouvel enrobé, ce qui permet de diminuer l'apport d'émulsions neuves de 3 % alors qu'auparavant on était à 9 %. Les essais tests d'enrobés sur la route Riom-ès-Montagne-Ydes vont être visualisés sur les 10 prochaines années pour voir l'évolution de notre enrobé.

La MAGE accompagne pour sa mission d'assistance technique aux Collectivités pour ce qui est de l'assainissement. Près de 318 STEP sont contrôlés par les services de la MAGE.

Le domaine de l'eau est aussi un enjeu fort de demain. On l'a vu encore cet été, je pense que pour les années à venir, il y aura des sujets récurrents sur la qualité et la quantité de l'eau en partenariat avec le CIT. C'est un gros travail sur la cartographie et la connaissance des réseaux en eau et assainissement pour améliorer la performance de nos réseaux.

La MAGE a travaillé sur le Schéma départemental de l'eau et de l'assainissement, sur l'extension et les automatisations du réseau de suivi des eaux souterraines et participe activement aux Assises de l'Eau. Il va de soi que les dernières interventions de la MAGE pour accompagner les Communes à l'entretien des réseaux font que le service de la MAGE accompagné du CIT est essentiel sur une nouvelle structuration.

Une autre des compétences du Conseil départemental sont les Espaces Naturels Sensibles. Sur 14 sites, nous sommes en train de revoir les plans de gestion. Tout ce qui est financier est apporté par les taxes d'aménagement, le côté juridique au niveau du foncier aussi, nous sommes en train de travailler sur les aménagements portés sur ces ENS et pour certains ENS, il est envisagé d'acquérir du foncier pour améliorer la structuration.

Afin de renforcer la connaissance du patrimoine naturel, le Conseil départemental a installé un dispositif de BeeMonitoring à Recusset afin d'analyser le pollen pour permettre de détecter la présence ou non de pesticides ou autres polluants. C'est une nouvelle technique de prise en connaissance des sites que l'on peut mettre en avant. C'est aussi la connaissance avec l'appel à projets Cantal'ENS Collèges. En 2021, 7 établissements ont fait cette démarche et accompagnent 280 collégiens sur 6 sites ENS. Il est important que l'on travaille sur la connaissance de notre territoire.

Dans les établissements scolaires, au-delà des travaux, ce sont des équipements numériques qui sont accompagnés avec un peu plus de 550 000 € d'investissement sur des postes fixes installés de classes mobiles et 14 écrans interactifs ont été installés. 22 collèges sont connectés au Très Haut Débit. Tout à l'heure, on parlait des EHPAD, mais vous voyez qu'un gros travail est fait sur nos collèges et il y a bien longtemps que nos collèges n'avaient pas subi d'amélioration aussi importante.

Pour nos jeunes, ce sont aussi les chéquiers PassCantal pour les 3-17 ans. Vous connaissez tous l'importance du PassCantal, pour 8 €, c'est un chéquier d'une valeur de 100 € qui accompagne nos jeunes. J'en profite pour remercier nos 330 partenaires. Il est important d'étoffer l'ampleur de notre chéquier.

481 collégiens ont bénéficié d'une bourse pour l'aide à la mobilité.

S'agissant de l'accès au sport, Cantal Tour Sport devient maintenant 4 saisons autour de 11 dates sur l'année et le Contrat Sport Cantal accompagne 26 clubs qui évoluent en championnat régional et national. Ce sont un peu plus de 100 000 € d'accompagnement.

Concernant de l'accès à la culture, les programmes sont nombreux et le lien avec la biodiversité était important sur la programmation, mais aussi l'originalité de travailler avec les transports publics pour amener du public dans certaines manifestations. Je pense notamment à Hibernarock qui organise des navettes pour éviter le transport individuel, c'est toute une démarche relativement importante. En 2021, plus de 4 000 personnes ont bénéficié de

la programmation dans les 39 spectacles. Le Schéma départemental de développement artistique accompagne 9 écoles de musique et de danse pour un investissement à + 220 000 €. La Médiathèque départementale travaille pour dématérialiser les ressources culturelles, ce qui va dans la démarche de développement naturel.

Le Conseil départemental consacre un peu plus de 1,2 M€ aux actions d'insertion (politique d'insertion et mission FSE). Au-delà des allocataires du RSA, les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et les jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi peuvent également en bénéficier.

S'agissant de la Maison Des Adolescents, une des plus grandes activités de la MDA est d'assurer un accompagnement par téléphone auprès de nos jeunes depuis la crise sanitaire. C'est aussi une démarche qui rentre dans le dispositif.

Un vrai lien se fait entre le Conseil départemental et les résidents d'EHPAD avec l'achat de tablettes qui ont été remises aux 50 structures d'accueil.

Concernant la politique en faveur du logement, il y a le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et la mise en place du Brico bus solidaire qui est financé à hauteur de 48 000 €.

Le service public de la performance énergétique de l'habitat, Cantal RéNOV' ENERGIE se voit avoir une demande forte. Cela vous sera présenté à la suite d'une Commission Permanente prochaine, où on vous expliquera la démarche de ce service public. C'est un partenariat avec les 9 EPCI, l'État, la Région et le Conseil départemental, les conseillers informent, conseillent et à l'avenir accompagnent les ménages dans les projets de rénovation thermique et ce sera toute l'ambition que l'on va donner à notre SPPEH futur où on va faire des propositions d'accompagnement aux travaux. Je vous rappelle quand même que le budget du SPPEH est d'environ 816 000 € qui se voient accompagnés de la Région à hauteur de 40 %, 20 % de l'État et 20 % du Département. Le reste à charge est de 0,50 €/habitant pour le Conseil départemental et autant pour les Communautés de communes. Il y aura donc une amélioration prochaine et une orientation sur la suite aux travaux.

Les démarches de dématérialisation au niveau de notre fonctionnement en interne, tout ce qui est courrier, tout ce qui est procédure, liés aux achats, les marchés publics de plus de 25 000 € de la phase publication jusqu'à la notification, ce sont des choses qui rentrent maintenant dans les mœurs.

Ainsi que les stockages de pièces dans la gestion électronique de documents, on stocke tout numériquement.

La gestion des déchets est un sujet important avec l'amélioration en matière de recyclage et de nouvelles collectes au sein de notre Collectivité. Le Conseil départemental se doit aussi d'accompagner les Collectivités à la réflexion sur les déchets que tout le monde produit et donc, accompagner, faciliter et questionner tout ce qui est déchets, c'est ce qui se fera courant d'année 2023, avec une rencontre et une réflexion sur ce sujet.

Le soutien des démarches de valorisation des productions agricoles, des engagements forts sont pris, notamment sur l'anti gaspillage dans nos cantines et la plateforme Agrilocal 15 opérationnelle depuis septembre 2014 met en valeur des produits locaux dans les différents restaurants collectifs. En fin 2021, il y a eu 78 acheteurs réguliers, 128 fournisseurs et 300 produits différents. C'est vraiment un atout pour les exploitants agricoles du département. ConsoCantal rentre dans cette démarche et a été mis en place pour consolider les agriculteurs et les consommateurs.

Ces actions sont très transversales et quand on travaille sur le bâtimentaire, on a automatiquement des liens sur la rénovation énergétique, quand on travaille sur les routes, on a aussi des réflexions identiques. Tous les sujets sont à même à avoir cette réflexion. Le programme du développement durable étant arrivé à son terme. L'année 2023 sera une année de transition vers un nouveau programme calé sur les ambitions en termes de transition énergétique, écologique et climatique précisée dans le cadre du Projet pour le Cantal 2030. Ce rapport de développement durable ainsi que le bilan des émissions de gaz à effet de serre serviront de base à la construction d'un futur Plan de transition climat 2050 que nous allons construire pendant l'année 2023. Plusieurs

rencontres se feront : au niveau du SPPEH d'ici la fin d'année ; au niveau des déchets en début d'année ; la transition énergétique verra une rencontre suite à une Commission Permanente en début d'année de manière à avoir un positionnement clair sur l'ensemble des énergies qui seront portées par le Département ou réfléchies par le Département.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation complète. C'est le type de dossier qui est très transversal et il convient de mesurer l'ensemble de nos actions à travers nos engagements sur le développement durable. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je vais féliciter Gilles CHABRIER qui a été très complet et très clair. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 13.

### **Convention départementale pour le Cantal au titre du contrat de plan État Région 2021-2027**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous avons débuté la réflexion sur ce contrat de plan. Là, je parle pour bon nombre d'entre nous qui ont participé à des réunions qui étaient initiées à l'origine par le Préfet de Département sous l'égide du Préfet de Région et du Président de Région, sachant que les orientations retenues étaient de : relocaliser et faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la grande Région créatrice d'emplois ; pour une Région équilibrée, soutenir aussi bien les métropoles que les petites Communes ; protéger notre environnement et notre qualité de vie ; faire de l'Auvergne-Rhône-Alpes la Région la plus attractive de France.

A travers l'ensemble de ces grands axes il y a des actions thématiques et il y a également un volet territorial.

Globalement, ce contrat de plan est largement favorable pour le Département du Cantal puisqu'il va mobiliser à la fois sur le volet thématique et le volet territorial d'une contribution de l'État d'un peu plus de 40 M€ et d'un peu plus de 54 M€ de la Région. Le Département investissant dans sa globalité 12 M€.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des dossiers, on va parler essentiellement du volet territorial, mais on retrouve :

- l'équipement universitaire, notamment avec la construction du CROUS. Dans mes propos introductifs, je saluais l'attitude de la Région et de l'État, si ce n'est en disant que pour l'État, on pouvait peut-être avoir quelques griefs, notamment celui de ne pas avoir voulu retenir la construction du CROUS par le Département au niveau du contrat de plan, donc on a simplement une part régionale. Ceci dit, nous avons eu une discussion avec le Préfet pour essayer de trouver une solution alternative ;
- le pôle d'excellence est retenu à la fois par l'État et la Région. Cela fait partie des dossiers emblématiques, à la fois sur le volet maîtrise d'ouvrage départementale, mais également sur le volet animation des plateformes ;
- la restructuration de la Station du Lioran ;
- le projet d'Aurillac sur Viva Cité ;
- l'abbatiale Saint Géraud, retenue par l'État ;
- la requalification urbaine et commerciale sur les Sous-Préfectures de Mauriac et de Saint-Flour ;
- un volet sur Caleden ;
- le Puy Mary n'est pas en reste ;
- un projet global qui est la structuration de voies douces sur de l'itinérance au niveau départemental. Là aussi, avec un regret, c'est que l'État n'ait pas souhaité accompagner cette action-là qui est retenue pour le moment uniquement par la Région.

À noter que nous avons sollicité avec Pierre MATHONIER, le fait que l'aéroport puisse intégrer ce contrat de plan. La réponse de l'État étant qu'il intégrerait le CPER infrastructures, celui qui doit venir va concerner à la fois la mobilité par la route, par le rail, nous l'espérons et puis, bien évidemment, nous l'espérons aussi par les airs sur la partie de la plateforme de l'aéroport.

Nous nous retrouvons avec un volet territorial intéressant puisque : la contribution de l'État est de l'ordre de 11 M€ alors qu'elle était de 4 M€ sur le contrat précédent ; la contribution de la Région est de 14,5 M€ à peu près alors qu'elle était de 4,7 M€ précédemment.

Voilà sur ce contrat de plan, hormis tout ce qui peut être infrastructures puisque cela arrivera après, sachant que le Préfet de Région attend toujours son mandat de négociation de la part de l'État pour pouvoir entamer les discussions. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Enfin, ce rapport arrive. C'est une satisfaction parce que beaucoup de sujets sont déterminants pour l'avenir. Je pense notamment au pôle probiotique qui, pour l'avenir du territoire, a un enjeu très fort et qui sera nécessairement un effet de synergie sur toutes les activités puisqu'aujourd'hui ce milieu économique, mais ce milieu universitaire aussi qui est concerné et donc, tout notre cadre de vie directement ou indirectement de l'agriculture jusqu'aux produits alimentaires sont aujourd'hui impactés par ce projet. Cette démarche sur les probiotiques rejoint notre histoire commune avec les ferments lactiques au tout début de l'aventure de ces ferments et aujourd'hui vont être pour les 20 ans qui viennent, voire 30 ans, peut-être 50 ans un sujet de développement comme on peut le constater sur nos entreprises locales qui utilisent ces ferments. Il est donc important que ce document acte cette prise de décision par rapport à ce sujet parce que c'est un sujet nécessairement d'avenir qui touchera plusieurs domaines que ce soit dans le cadre de la recherche avec l'INRAE, mais aussi l'université elle-même et les entreprises locales. Quand on se préoccupe, comme nous le faisons au sein de cette Assemblée de l'avenir de notre territoire, je pense que c'était peut-être l'axe qui aujourd'hui me semble essentiel pour l'avenir. Je suis particulièrement heureux qu'il y soit inscrit.

Je me félicite aussi que le quartier NPNRU ait enfin été inscrit puisque c'était un engagement qui avait été signé dans le cadre de 2016. Sur le quartier politique de la Ville, c'était un engagement que nous avons pris conjointement État, Région, Cantal Habitat, ANRU, donc tous les partenaires. Il était important que ce soit acté définitivement puisqu'aujourd'hui les différents intervenants ont engagé les travaux et cette demande n'étant pas inscrite dans le CPER, on ne pouvait pas mobiliser les crédits de la Région dans ce cadre-là. C'est important pour la Ville d'Aurillac puisque les travaux seront bientôt finis, donc j'espère qu'on pourra toucher les financements.

Par ailleurs, vous avez aussi signalé l'enjeu sur l'aéroport et la ligne aérienne qui n'est pas traitée dans ce CPER. Il faudra que nous restions très vigilants parce que c'est un engagement qu'a pris l'État de son côté de dire que la ligne serait mobilisée dans le cadre du CPER infrastructures, mais je pense qu'il y a tellement de choses à inscrire dans ce CPER infrastructures que l'aéroport d'Aurillac risque d'être un oublié. En tout cas, il faudra rester très vigilant pour l'avenir parce que, là aussi, comme le pôle probiotique, l'aéroport est absolument nécessaire à l'activité économique du bassin d'Aurillac et comme c'est la locomotive économique pour tout le territoire, cette ligne aérienne est absolument indispensable pour que notre territoire continue à exister sachant quand même que nous restons très enclavés sur tous les autres modes de communication.

Voilà ce que je voulais souligner dans ce cadre-là. Nous attendons de le signer concrètement et nous resterons vigilants sur la mise en œuvre, mais je crois que c'est travail commun qui doit être mené dans le cadre de nos différentes instances. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Nous n'allons pas faire de plans sur l'avenir dans le cadre du CPER infrastructures, mais un des dossiers qui va aussi être important, c'est le traitement de la RN122 avec une demande de transfert à la Région, mais dans quelles conditions ? Y a-t-il des études qui seront pré-opérationnelles ou pas, jusqu'au DUP, etc... pour pouvoir engager des travaux rapidement ou pas ? Quels seront les engagements de l'État dans ce cadre-là au niveau financier ?

Les lignes ferroviaires, quelle va être la position de l'État alors que, normalement, la compétence de la Région reviendrait logiquement sur les trains, les véhicules et l'Etat ayant en charge les infrastructures. Au fil du temps, la Région est intervenue à la fois sur l'achat de matériels et sur la réhabilitation d'infrastructures, mais si on en prend purement les compétences réparties, les infrastructures reviennent effectivement à l'État, le tout étant de voir quels moyens financiers il va dégager au niveau national. Je ne sais pas si les parlementaires ont peut-être un peu plus d'infos que moi sur la FIP et notamment les enveloppes de la FIP qui sont déjà largement engagées sur les infrastructures existantes et sur quelques engagements pris sur des lignes à grande vitesse et quelle capacité ils ont pour aller un peu plus dans le chevelu ferroviaire. Toute la question est là et il faudra que l'on trouve la place pour arriver à intégrer l'aéroport parce que c'est essentiel pour le Cantal.

S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14 présenté par Valérie SEMETEYS.

**Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée****Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Il est demandé de bien vouloir prendre acte de la liste des marchés et avenants qui ont été attribués en vertu des délégations du Conseil départemental au Président pour la gestion des marchés publics formalisés et à procédure adaptée. Celle-ci reprend les éléments essentiels des contrats à intervenir, à savoir : l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire, la date de l'examen de la Commission d'appels d'offres ou éventuellement de la Commission des marchés à Procédure Adaptée.

Il nous est demandé de Prendre acte des marchés et des avenants énumérés dans les deux tableaux joints en annexes de cette délibération.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de précisions sur les décisions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 15 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président****Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Il nous est demandé de prendre acte des décisions de Monsieur le Président prises par délégation. Vous les avez en annexe : le remplacement de menuiseries extérieures au collège de La Vigière ; l'amélioration thermique au collège Saint Mamet ; la restructuration complète du Pont de Galtine, sur le canton de



Vic-sur-Cère, à Saint-Cirques-de-Jordanne. Ce sont des modifications de plan de financement pour la plupart. Il y a aussi une décision concernant l'établissement d'une convention avec la société Bianca Films ; une demande de subvention à la CAF du Cantal pour la promotion du métier d'assistante maternelle ; une décision de suspension de signature de décision de marché pour l'acquisition des titres restaurant pour avoir plus de temps pour étudier le dossier.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de précisions ? Je n'en vois pas, je mets donc ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Céline CHARRIAUD.

### **Compte rendu de l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Il nous est demandé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de la compétence du Président à ester en justice. Vous avez en annexe du rapport, les dépôts de plaintes, les nouvelles affaires recours et référés, etc. et les jugements qui ont été rendus dans différents domaines, solidarité, routes ou ressources au niveau départemental.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sachant que nous avons bien évidemment des dégradations, des vols et de plus en plus de faits de violence envers nos agents, ce qui pose quand même quelques difficultés et ce qui m'a amené à faire un courrier au Procureur et au Président du Tribunal pour leur signifier cette situation qui devient difficilement acceptable. Des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 17 présenté par Jean MAGE. Le contenu de la convention vous a été distribué en cours de séance.

### **Crédit-bail immobilier entre le Conseil départemental du Cantal et la fédération des associations laïques du Cantal : chalet des Galinottes**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Par acte notarié en date du 17 mars 2011, le Département du Cantal a conclu un crédit-bail immobilier avec la Fédération des Associations Laïques du Cantal (FAL) portant sur la gestion du bâtiment appelé « Chalet des Galinottes » situé au Lioran. Ce crédit-bail avait été conclu pour une durée de 20 ans pour un montant de 900 000 € correspondant à un financement de 1 310 503 €. Or, dernièrement, la FAL a saisi le Département du Cantal pour un projet de rénovation thermique des bâtiments. Le Département du Cantal, en tant que propriétaire, a lancé une consultation portant sur ces travaux. À l'issue de cet appel d'offres, le montant global des travaux envisagés s'élève à 852 289 € HT.

La Collectivité a sollicité et obtenu sur cette opération 210 000 € HT de subvention au titre du Plan Avenir Montagnes et 315 000 € HT au titre des dispositifs sectoriels de la Région. Le montant des travaux à charge de la FAL s'élèverait alors à 327 289 € HT. Ces nouveaux éléments nécessitent la mise en œuvre d'un nouveau crédit-bail entre le Département du Cantal et la FAL du Cantal, actant d'une part la résiliation du crédit-bail actuel et fixant d'autre part le montant de l'investissement et du loyer versé.

Ainsi, le crédit-bail à conclure porte sur un montant prévisionnel d'investissement de 1 062 724 € constitué : du capital restant dû du crédit-bail résilié, soit 506 212 € ; des pénalités de remboursement anticipé pour 37 574 € ;

du montant des travaux, soit 327 289 € et des intérêts du nouvel emprunt, soit 191 647 €. Le loyer annuel est fixé à 60 000 € pour une durée de crédit-bail de 18 ans, soit une recette pour le Département de 1 080 000 €.

Il est demandé de se prononcer sur ce projet de délibération :

- Valide le projet de crédit-bail.
- Mandate l'Office Notarial HENRI et MANHES-BLONDEAU pour l'établissement de l'acte notarié ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au crédit-bail et tout acte s'y rapportant.

Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes complémentaires ?

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Simplement pour me réjouir de cette délibération. Puisque j'ai gardé le souvenir très précis de l'année 2011 où le Département avait été amené à prendre la propriété de ce centre d'hébergement à la demande pressante de la FAL qui avait rencontré des difficultés pour en assurer la gestion et les travaux qui s'imposaient. C'est une excellente chose que nous puissions, presque 12 ans plus tard, faire le constat que ce centre a retrouvé toute sa place, notamment au niveau de la Station du Lioran et que nous puissions être à nouveau partenaire de cette opération de rénovation qui va lui permettre de mener à bien une rénovation thermique, mais aussi au travers de différents travaux, de rester attractif et de continuer à jouer le rôle qui est le sien dans la Station du Lioran. C'est une excellente chose. À l'époque, nous avons eu un débat riche sur cette intervention du Département. Cela faisait partie de nos compétences facultatives, mais la preuve est faite aujourd'hui que l'intervention du Département à cette époque-là avait permis d'assurer l'avenir de ce foyer en faisant d'ailleurs confiance au gestionnaire qu'est la FAL.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions et ce rappel qui démontrent ce que peut être le soutien du Département en termes d'appui auprès des opérateurs locaux et en l'occurrence, associatifs. Sans compter le fait que le Département ait la propriété pour le moment, cela a permis d'aller chercher des financements que l'association n'aurait pu avoir directement. S'il n'y a pas de demandes complémentaires, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'État  
(Direction des Archives départementales)**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Je remplace Isabelle LANTUEJOUL que j'excuse sur cette présentation. Il s'agit pour la Direction des Archives départementales de disposer d'un agent qui est Madame Marie LLOSA qui est mise à disposition par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit d'une convention, mais il me semble que ce n'est pas la première fois, c'est un renouvellement, je crois. C'est quelque chose qui intervient pour la bonne organisation de notre service au niveau des archives. C'est annuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Les postes de directeur et de directeur adjoint relèvent de l'État et donc forcément, il y a une convention avec eux sur la prise en charge et la mise à disposition de ce personnel. Des remarques particulières ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 19 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Personnel départemental - tableau des emplois permanents**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de transformer des emplois pour les besoins de service. On passe de certains grades à des nouveaux grades, des adjoints administratifs principaux première classe à adjoints administratifs, etc... Vous en avez 6 qui vous sont proposés sur ce rapport. C'est un rapport qui revient régulièrement pour suivre la vie globale et l'organisation des services du Département. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Des questions particulières ? Il est vrai que c'est un rapport purement administratif dans la gestion courante. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 20 présenté par Jean MAGE.

**Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président, de me donner le privilège de présenter ce rapport. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit de nouvelles dispositions parmi lesquelles l'obligation de la présentation par le Président du Conseil départemental à l'Assemblée départementale d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport porte à la fois sur la politique des ressources humaines de la Collectivité et les politiques que le Département mène sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La première partie de ce rapport traite de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ces politiques. La seconde partie de ce rapport aborde le thème de l'égalité professionnelle entre les 1 100 agents de la Collectivité au travers de la rémunération, du parcours professionnel, de la formation, etc... La troisième partie reprend le plan d'égalité des femmes et des hommes de la Collectivité qui a été présenté au Comité d'hygiène et de sécurité relatif aux conditions de travail au mois de mars 2021.

Pour ce qui concerne la première partie, je vous ferais grâce de toutes les données de l'observatoire territorial, je préfère recentrer mon propos sur les politiques départementales de la solidarité et sur les actions concrètes que le Département mène dans le cadre de la politique de ce rapport.

Les politiques menées par les Collectivités peuvent amplifier ou, au contraire, réduire les inégalités. C'est pourquoi il est préconisé de mettre en œuvre des actions selon une approche spécifique afin de corriger ces inégalités ou une approche intégrée pour éviter de les renforcer. Les actions menées par le Département relèvent de ces deux approches.

En matière d'insertion sociale et professionnelle, on sait que sur les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA, il y a 77 % de femmes parmi lesquelles 34 % sont orientées vers un parcours professionnel. Les autres sont orientées vers un référent social.

En matière d'autonomie, en contrepartie d'une espérance de vie plus longue des femmes, les mesures qui sont fléchées pour une meilleure autonomie profiteront majoritairement à celles-ci. La population des plus de 75 ans représente plus de 20 000 personnes dans le département, soit près de 14 % de notre population. Les Cantaliennes représentent plus de 60 % de ces 75 ans et 62 % des allocataires d'une prestation départementale en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap sont des femmes.

La revalorisation historique des salaires intervenue dans le champ de l'aide à domicile en octobre 2022 (Avenant 43) a bénéficié quasi exclusivement à un public féminin. Il en est de même du dispositif d'aide à domicile créé par le Conseil départemental, le Département ayant porté de 25 à 42 € en juillet, s'y ajoute aussi une aide exceptionnelle carburant qui s'adresse aussi à ce public de soignantes qui se déplacent au domicile des personnes qui en ont besoin, et ce sont presque exclusivement des femmes.

Pour ce qui est de la famille, le Service Educatif d'Accompagnement Personnalisé et celui de la Maison d'Enfants à Caractère Social qui, jusqu'alors, accompagnaient les grands adolescents et les jeunes hommes va permettre une prise en charge d'un public mixte.

Ce qu'il est important de souligner ce sont les actions subventionnées par le Département dans le cadre de cette égalité ou inégalité hommes/femmes. Vous dans le rapport, la liste des associations qui bénéficient d'une aide importante. Par exemple, je signalerais : l'association Entre-Deux ; la Fédération des Centres Sociaux ; l'association AURORE ; le CIDFF ; l'UDAF ; l'APAJ ; pour lesquelles les subventions s'élèvent à 124 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Pour les politiques de la vie quotidienne : Jeunesse, sport, éducation avec le soutien à toutes les équipes féminines pour les déplacements en compétition nationale et régionale s'élève à 30 000 €. Les bourses des sportifs de haut niveau, 5 sportifs sont soutenus sur cette bourse attribuée. Le chéquier PassCantal qui est fort apprécié de nos jeunes, 52 % des bénéficiaires sont des filles. Au sein de l'UNSS, on compte 1 313 licenciées féminines sur l'année 2021.

En matière de tourisme, 50 % des projets sont portés par des femmes, donc elles bénéficient aussi des aides qui sont liées à ce secteur d'activité.

Pour la culture et le patrimoine, la Direction des affaires culturelles attache la plus grande attention à la question de l'équilibre hommes/femmes. Au niveau des acquisitions documentaires, on veille à ce que ce soit pour tout public, pour tous les genres et pour toutes les attentes. Aucun fonds documentaire communautaire n'est plus spécifiquement dédié à une catégorie particulière. Les jeux et les jouets mis à disposition des enfants essaient le plus possible d'être unisexes. Il n'y a plus de poupées ou de camions pour les garçons. Au niveau des artistes invités, on essaie de privilégier cette égalité. C'est difficile parce que le milieu de la danse est par exemple majoritairement féminin. Au niveau des Archives départementales, l'équipe dirigeante est pratiquement paritaire avec 8 femmes et 7 hommes. Les archives ne subventionnent ni ne soutiennent aucune action particulière en faveur de l'égalité hommes/femmes, mais cherche régulièrement à mettre en valeur des figures féminines. Cela a été le cas récemment avec Alice GARRIGOUX et Léonce BOUYSSOU.

Pour la Direction ingénierie territoriale, la représentation des hommes et des femmes est à peu près équilibrée et les temps partiels de télétravail également.

Concernant le fonctionnement institutionnel de notre administration, il n'y a qu'à regarder la composition de notre Assemblée pour voir que la parité est respectée ainsi que pour ce qui est de la désignation des Vice-Présidents.

Pour ce qui est des marchés publics, il y a des clauses concernant l'insertion professionnelle. On nous demande dans les Collectivités de plus en plus de prendre en compte les difficultés de certaines personnes à accéder au monde du travail. Dans ses marchés, le Département inscrit régulièrement les clauses sociales et dispose de

marchés réservés pour certaines prestations, par exemple pour le nettoyage des locaux. À ce jour, le Département n'a rencontré aucune difficulté pour la mise en place de cette clause.

Pour ce qui concerne la deuxième partie du rapport qui concerne l'égalité professionnelle des 1 100 agents de la Collectivité territoriale, vous avez sans doute lu tous ces tableaux et tous ces pourcentages, je vais vous en faire grâce et ne pas vous abreuver de tout ça.

Et je vais passer à la dernière partie qui est le plan d'action départemental d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour 2021-2023.

Il y a un certain nombre de mesures qui sont très importantes : les actions de sensibilisation interne des encadrants et des agents ; encourager la visibilité des femmes et la mixité de leur métier ; associer les partenaires sociaux autant que possible ; faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs dans la Collectivité ; faire une analyse approfondie pour l'écart des rémunérations qui subsiste toujours. Il est à peu près de 20 % ; faire progresser la mixité professionnelle ; favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle ; préparer les conditions de départ, d'absence, de retour de congés maladie, maternité, paternité ou congé parental ; continuer à développer le télétravail ; des actions de sensibilisation interne seront aussi menées ; une attention particulière à la prise en charge de situations de discriminations ou de violences et enfin accompagner et soutenir les victimes.

Ce projet doit vous être présenté, il n'est pas question de le voter, mais simplement de prendre acte de la présentation que le Président a fait en me déléguant.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? Ce sont quand même des sujets qui me posent souci sur le fond. C'est vrai ! Quand on en est sur les jouets, à assurer des choses unisexes ou quoi, il faut quand même qu'on se repose des questions à mon sens. Voilà, ce n'est qu'un avis personnel, mais je me devais de le dire, car je dis toujours ce que je pense. Ceci dit, c'est le rapport de l'exercice 2022 donc, s'il n'y a pas d'autres remarques particulières, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Modification des règles d'intervention du Département relatives à l'aménagement  
des routes départementales en traverses d'agglomérations**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport très technique qui découle directement de la réforme de la gestion de la FCTVA, des modalités de récupération d'une partie de la TVA par les Collectivités. Avec cette réforme, il convient que le Conseil départemental propose aux Communes qui font des opérations de traverses de bourgs sur des routes départementales que l'on modifie les participations du Département qui prennent en charge la partie qui relève de la compétence départementale de fil d'eau à fil d'eau, sur les routes départementales en traverses de bourgs, il convient de reverser aux Communes non pas les participations hors taxes, mais les participations TTC et le recouvrement de la FCTVA se fera désormais automatiquement. Vous avez la liste des Communes et des traverses de bourgs concernées pour les programmes 2022 et 2023 : Apchon ; Bonnac ; Ladinhac ; Neussargues-en-Pinatelle et à Sainte-Anastasie ; Pleaux ; Pradiers ; Quézac ; Saignes ; Saint-Martin-Valmeroux ; Saint-Paul-des-Landes ; Valuégols et Vezels-Roussy. Vous avez le détail des montants

Il s'agit pour le Conseil départemental de :

- Valider la modification des règles d'interventions en passant du HT au TTC.

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un avenant aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage qui indique avec un article unique la modification de la participation financière d'un montant HT à un montant TTC.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sachant que c'est une harmonisation vis-à-vis de la réglementation, donc je ne sais pas si cela ouvre lieu à discussion. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé.

Nous passons au rapport n° 22 présenté par Jean MAGE.

### **Convention de services comptable et financier 2022-2024**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et d'amélioration de la qualité des comptes, le Conseil départemental du Cantal et la Direction Départementale des Finances Publiques se sont engagés dès 2008 dans une démarche partenariale qui, au-delà du principe de la séparation ordonnateur/comptable, vise à mettre en place une collaboration renforcée. En effet, il est toujours très intéressant que les services comptables du Département entretiennent des rapports étroits avec le contrôle de légalité des comptes. Cette démarche s'inscrit dans celle de certification des comptes dont le dispositif est prévu par la loi et qui porte sur une nouvelle organisation territoriale de la République.

L'objet de la convention a déjà été conclu puisque 4 conventions de service ont successivement été mises en place entre 2009 et 2021. Elles ont permis de réelles avancées dans le fonctionnement des services du Conseil départemental du Cantal et le réseau de la Direction départementale des finances publiques. Aussi, les partenaires ont-ils décidé de contractualiser à nouveau leurs engagements réciproques bâtis autour de 5 axes de travail qui sont déclinés dans un plan d'action annexé à la présente convention : le renforcement des échanges entre ordonnateur et comptable ; le service rendu aux usagers ; le renforcement de la coopération des services dans la perspective de la mise en place du service de gestion comptable à Aurillac à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Cette nouvelle structure reprendra la gestion aujourd'hui exercée par la paierie départementale. Dans un second temps, sera examinée l'opportunité de mettre en place un service facturier.

C'est dans ce cadre que des axes ont été déterminés pour la convention.

L'axe n° 1 pour développer et enrichir les échanges entre l'ordonnateur et le comptable.

L'axe n° 2 pour optimiser la chaîne de dépenses dans le respect de la législation comptable afin de réduire les délais de contrôle des mandats des marchés publics. La fiche action n° 4 permet d'engager les travaux sur l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un service facturier.

L'axe n° 3 pour optimiser la chaîne de recette en ciblant la qualité d'émission des titres et en s'engageant sur un partenariat en matière de recouvrement. La fiche action n° 5 visera à améliorer le recouvrement des ressources des hébergés admis à l'aide sociale, problème qu'on évoquait tout à l'heure lorsqu'on parlait de nos EHPAD. La fiche action n° 6 tendra aussi à améliorer le recouvrement et mettra en place une convention spécifique entre l'ordonnateur et le comptable.

L'axe n° 4 sera destiné à améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions. C'est important parce que la fiche action n° 7 permettra la remise à niveau de l'actif immobilisé et le rattachement des charges et des produits de l'exercice.

L'axe n° 5 sera l'enrichissement de l'information, du conseil et de l'aide à la décision, notamment par la fiche action n° 10 qui permettra de réaliser à la demande de la Collectivité des analyses financières rétrospectives ou prospectives pouvant intégrer les projets d'investissement.

La durée de cette convention sera conclue pour une période de trois ans. C'est une convention tripartite qui sera signée par le Président du Conseil départemental – si vous l'autorisez –, la Directrice départementale des finances publiques et le Payeur départemental.

Bien évidemment, un comité de suivi assurera la mise en place effective de cette convention avec un certain nombre de membres. Pour le Conseil départemental ont été désignés ou seront désignés, la Directrice générale adjointe des services du Département en charge du Pôle ressources, c'est Géraldine MARLENE, le Directeur ou la Directrice des finances et les responsables de missions qui sont chargés du contrôle interne de la Direction des finances.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération :

- Approuver la convention de services comptable et financier avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal d'une durée de 3 ans.
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et les avenants éventuels.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières ? C'est le type de conventions qui sont souvent signées entre les collectivités et la DGFIP. S'il n'y a pas de demande particulière, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 23.

#### **Mise en réserve des droits de mutation**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce rapport revient sur la table parce que c'est une décision que nous avons déjà prise au mois de juin dernier sur la mise en réserve des droits de mutation. C'était une possibilité qui avait été validée au niveau législatif suite à de nombreuses demandes, notamment de l'ADF avec l'idée de mettre en réserve des DMTO pour les années où nous pourrions être confrontés à différentes difficultés. Rappelez-vous, nous avons de notre côté souhaité mettre en réserve 5 M€ de DMTO et de les affecter à la modernisation de nos collègues. C'était suite aux décisions de nos parlementaires, c'était tout à fait cohérent et en phase avec ce que nous pouvions souhaiter en termes d'élus départementaux. C'était sans compter sur une administration qui n'a que faire de la vie des élus et qui remet souvent en cause leur notion de responsabilité, leur capacité à bien gérer sachant qu'au niveau des Collectivités jusqu'à maintenant, nous n'avons fait aucun déficit, contrairement aux personnels de Bercy.

Toujours est-il qu'ils ont changé les règles au cours du temps ce qui fait que cela change complètement la nature et l'idée de départ de cette idée qui était qu'en signe de bonne gestion, on autorise les Départements à pouvoir provisionner, à mettre en réserve des crédits pour faire des travaux puisque le décret paru fin août nous dit maintenant que cette mise en réserve ne peut pas être affectée à des opérations d'investissement, mais doit ne concerner que le fonctionnement. Comme nous avons ciblé sur la modernisation de collègues, nous devons reprendre cette délibération et point supplémentaire qui démontre encore le dédain des hauts fonctionnaires de Bercy envers les élus locaux, c'est que pour pouvoir récupérer cette réserve que nous avons constituée en signe de bonne gestion, nous ne pouvons pas le faire tout seuls, encore faut-il que l'on ait l'accord du DGFIP parce que si nous étions responsables pour les mettre en réserve, nous sommes irresponsables lorsque nous voulons les réutiliser. C'est bien connu ! C'est pour dire la considération que nous avons de la part de Bercy. Ceci dit, on signe, dans le sens où nous sommes responsables des deniers publics, il vous est proposé de mettre en réserve ces

5 M€ de DMT0. Et nous irons solliciter le DGFIP, je n'espère pas trop rapidement, lorsque nous en aurons besoin en termes de fonctionnement pour faire face à des aléas divers et variés, des décisions de l'État qui pourrait déstabiliser complètement notre section de fonctionnement, des charges qu'il pourrait nous transférer par exemple.

Il vous est proposé de confirmer cette mise en réserve des 5 M€ que nous avons validée. Nous allons nous conformer à ce décret et nous nous ferons fort d'aller expliquer au DGFIP que nous en avons besoin lorsque cela sera nécessaire. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 24 présenté par Jean MAGE.

### Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022

#### M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Cette décision modificative s'inscrit dans les objectifs d'équilibres généraux définis pour l'exercice 2022. Elle permet de prendre en compte la réaffectation de crédits compte tenu de l'avancement de l'exécution budgétaire et des programmes en cours. Le projet qui vous est soumis s'élève en dépenses et en recettes en crédits réels et d'ordre à 18 843 429 € pour le budget du Département. La Conférence des territoires n'est pas impactée par la décision modificative.

Pour résumer un peu rapidement cette DM, on peut retenir 4 points : c'est un enjeu majeur pour le financement du Ségur, c'est-à-dire les revalorisations salariales des personnels dans les établissements à hauteur de 1,8 M€ essentiellement pour les établissements et 450 000 € pour les établissements accueillant les enfants, soit plus de 2,3 M€ en totalisant les deux ; c'est aussi la prise en compte des conséquences de l'inflation sur le fonctionnement des collèges ; c'est également le financement de la hausse du point d'indice de la fonction publique qui induit une hausse de la masse salariale et qui nécessite que le budget soit réajusté et ensuite un point particulier sur l'ajustement de l'actif qui est lié au passage à la nouvelle comptabilité M57.

Pour ce qui est de dépenses, les propositions complémentaires s'élèvent à : 1 885 025 € pour la section de fonctionnement ; -418 914 € pour la section d'investissement.

Pour le Pôle de la solidarité départementale, sur l'autonomie il y a une diminution des dépenses APA de 616 000 €, des dépenses PCH de 819 000 € et des dépenses PA de 380 000 €. La prime Ségur établissements est de 1 815 000 €. Sur la Direction Enfance Famille : 668 000 € pour les MECS et 450 000 € pour la prime Ségur. Pour l'insertion, -766 104 € correspondent à une diminution des allocations RSA versées par rapport à l'an passé.

Dans le domaine de l'Éducation Jeunesse, 115 000 € de crédits supplémentaires pour les prestations extérieures du service de restauration au collège de La Ponétie. La dotation de fonctionnement des collèges est impactée à hauteur de +128 000 € et les dépenses de réseau chaleur bois et +340 000 € de dotation. Une augmentation de 100 000 € au titre du Transport Scolaire Handicapés (augmentation des effectifs et du nombre de circuits) portant le budget à 750 000 €. En investissement, on note une baisse de 96 714 € pour le matériel de bureau et le mobilier scolaire et de 25 000 € pour le matériel informatique du Campus connecté.

Pour ce qui concerne l'action Territoriale, +40 000 € pour le tourisme. 100 000 € de subvention supplémentaire pour le Comité Départemental du Tourisme (Cantal Destination) et -60 000 € pour le décalage de l'étude de création de la voie verte. Redéploiement de 20 000 € entre le Service Innovation et Numérique et le Service de la MAGE pour le Schéma Départemental de Gestion et de Valorisation des Milieux Aquatiques. En investissement, les propositions concernent des baisses en fonction de l'avancement des projets : -190 000 € de travaux liés à la gestion des eaux souterraines et -40 000 € pour le Service Innovation et Numérique et -67 200 € pour le service Tourisme (Signalisation auto-vélo).



En DRH, suite à la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, +371 500 €, ce qui porte la masse salariale totale à 51,2 M€.

Pour la Direction des Finances, en section de fonctionnement, 537 829 € de prélèvements supplémentaires au titre des Fonds de Péréquation fondés sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux. Le Département est bénéficiaire net de 9,8 M€ en 2022. En section d'investissement, dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé en fonction des conditions de marché, 550 000 € de refinancement de dette sont inscrits en dépense et pour un montant équivalent en recettes.

Ajustement des loyers des partenariats publics privés compte tenu des révisions : 25 000 € supplémentaires concernant la RD926 et 40 000 € pour la RD120. Voilà pour les dépenses

Concernant les recettes, en section de fonctionnement, des ajustements sont proposés au niveau des recettes réelles : 600 000 € de participation de l'État dans le cadre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance ; 410 000 € de financement de la CNSA au titre du Ségur pour les établissements PA/PH ; 310 400 € de la CNSA au titre de la Dotation Qualité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ; 21 300 € de participation du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires afin que le Département paye des prestations auprès d'organismes (GDS, CA15...) qui vont se charger de diagnostics en vue du maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux. En section d'investissement : 550 000 € de refinancement de la dette ; 124 411 € de supplément de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) amortissable.

Ensuite, il est proposé des régularisations d'actif.

Pour le Département : Transfert de subventions d'investissement, de fonds DGE et d'amendes de radars d'une nature transférable à une nature non transférable. L'impact est de 16 283 993 € en dépenses et en recettes réelles d'investissement. Régularisations de subventions reçues à hauteur de 543 324 € qui impactent la DM en dépenses et en recettes d'ordre d'investissement.

Pour le comptable du Département : Il convient d'apurer les 3 comptes de nature 139 par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ». L'impact est d'un peu plus de 8 M€, mais ce sont des écritures non budgétaires.

Pour résumer ces modifications en tenant compte de la dette et des reports et des opérations d'ordre arrêteront au budget 2022, 132 M€ en investissement et 250 M€ en fonctionnement.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à 18 843 429 € en crédits réels et d'ordre, selon le document annexé à la présente délibération.
- de décider de corriger l'actif selon les modalités que je viens de vous préciser.
- d'autoriser la modification des autorisations de programme selon l'état annexé au document budgétaire.

Tout cela a été validé par la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très détaillée. C'est une DM très importante puisqu'elle est de 18 M€, mais avec des opérations d'ordre importantes dedans. Nous prenons en compte l'ensemble de ces évolutions que ce soit sur les Ségur ou autres, pour pouvoir répondre aux besoins. Y a-t-il des demandes de précisions ou des commentaires divers et variés sur cette DM ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de la mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Celle-ci est approuvée, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 25.

## Orientations budgétaires 2023

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avec un document qui va vous être faite avec un document que vous dû trouver sur vos tables. Avec un environnement financier que j'ai abordé lors de mes propos introductifs mais voici quelques points complémentaires.

Suite à la loi de finances 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) va être remplacée par une fraction de TVA. Au niveau du Département, on n'a plus que des dotations des fractions de TVA et puis des DMTO. Il faut savoir que l'enjeu de cette évolution sur la CVAE est de l'ordre de 5 M€ sur un budget global de 200 M€. Ceci dit, c'est remplacé par de la TVA sur une moyenne de 2020-2022. L'intérêt est que nous pourrions bénéficier de la dynamique de la TVA puisque concernant les volumes, tout sera calculé au niveau national, mais l'impact positif limité pour le Département du Cantal.

Stabilité de la DGF. C'est une autre opération puisque si c'était une demande de l'ensemble des associations de Collectivités, associations d'élus, nous avons demandé à ce que cette DGF soit indexée. Forcément l'État s'y est opposé. Rappelons-nous que le candidat Macron avait proposé un effort de 10 milliards d'euros de la part des Collectivités. Cet effort, on le trouve en partie ici puisque le gel des dotations de l'État fait schématiquement une économie annuelle pour le Département aux alentours de 36 M€ si on enlève les dotations de compensation avec une inflation qui va être aux alentours de 4 et quelques, cela fait à peu près 1,5 M€ d'effort demandé. En l'espace de deux années, le Gouvernement aujourd'hui arrive à ses fins de 10 milliards d'euros. Ceci dit, il ira beaucoup plus loin dedans faisant peser un peu plus l'effort sur les Collectivités. Lorsque la DGF a été fixée lors de la loi de finances en décembre 2021 pour l'exercice 2022, nous avons même observé une légère baisse au niveau départemental qui était inaudible epsilon, de l'ordre de 20 000 € en moins. Ceci dit, on aura quasiment 6 % d'inflation sur l'année, ce qui veut dire une baisse sèche de nos réserves parce qu'on a encaissé la globalité de l'inflation. Cela veut dire en gros que sur l'espace de deux années, c'est 10 % en moins en termes de valeur réelle de la DGF, soit 3,5 M€. Et je ne parle pas de la dotation de compensation. Il est fait état d'une enveloppe supplémentaire de 320 M€ pour les Collectivités, donc à voir quel sera l'impact sur le Conseil départemental.

Les parts régionales et départementales, notamment des dotations de compensation Carrée, devraient être amputées pour permettre la stabilité puisqu'on est en enveloppe normée. Systématiquement, ce qu'on peut avoir d'un côté, bien souvent on le perd de l'autre.

Donc sur les recettes, la CVAE, c'est une stabilité, voire une légère progression, mais sur une base de 5 M€. Par contre, on a un gel de dotations qui se transforme par une baisse pure et simple si on prend en compte l'inflation qui sera de 4,3 %, *a priori*, en fonction de l'inflation, mais si on était sur deux ans, c'est quasiment 10 % qui s'envolent.

Un pacte de confiance qui remplace le pacte de Cahors, il n'y a que le nom qui change, mais celui-ci est un peu plus dur puisqu'on vient nous chercher sur une baisse de dépenses. Le pacte de Cahors nous autorisait une augmentation de dépenses plafonnée à 1,2 %, mais nous étions dans un environnement très stable puisqu'il y avait une quasi stabilité sur l'inflation ou celle-ci était très faible. C'était sur du 0,4 %, du 0,5 %, etc., donc cela se traduisait par une capacité à augmenter ses dépenses de l'ordre de 1 % par an. Là, la logique est totalement tellement différente puisqu'on nous demande de baisser nos dépenses par rapport à l'inflation, de les baisser de 0,5 %. L'inflation étant estimée en 2023 à 4,3 % aujourd'hui, on nous dit que l'on ne pourra pas augmenter nos dépenses de plus de 3,8 %.

Les prévisions étant faites sur la durée du quinquennat en fonction des désinflation prévisionnelles, voilà ce que cela nous donne en termes d'évolution de nos dépenses : 2,5 % en 2024 ; 1,6 % en 2025 ; 1,3 % en 2026 et 2027.

Bien sûr, cela sera réactualisé en fonction de l'évolution de la conjoncture et de l'évolution de l'inflation. Mais ce qui veut dire qu'on va perdre 0,5 % de notre capacité par an. Toutes les Collectivités concernées par ce pacte de confiance ont un budget supérieur à 40 000 €. Nous sommes à peu près 500 sur le pacte de Cahors, c'était les 320 plus grosses Collectivités. Là, c'est 40 M€.

Pour un pacte de confiance, ce pacte de confiance est quand même un marché de dupes. C'est plus un ordre qu'autre chose, puisqu'il y a le bâton, c'est-à-dire que si vous dépassez le cadre qui vous est donné, à ce moment-là on se réserve le droit de vous punir sur l'attribution de la DSID, sur l'attribution des fonds verts ou autres. Il n'y a donc pas du tout de pacte de confiance, c'est un acte d'autorité et de tutelle littéralement de l'État sur les Collectivités, quelles qu'elles soient. Le simple artifice qui vient adoucir ce pacte de confiance, c'est que l'évolution des dépenses se fait par rapport à la strate. Si la strate dépasse l'objectif donné, c'est là où, bien évidemment, on part donner les mauvais points et donner des punitions aux mauvais élèves.

Sur les enjeux financiers, on aura une hausse des dépenses qui sera inférieure à l'inflation, c'est l'obligation qui nous est faite. Nous avons essayé de demander la neutralisation de certaines charges, c'est-à-dire la non-prise en compte de charges. On a obtenu au niveau des Départements que les AIS donc tout ce qui concerne le RSA, l'APA, la PCH soit sorti de ce pacte. Je vous rappelle qu'on a un budget aux alentours de 200 M€ et que les allocations individuelles de solidarité représentent à peu près 45 M€ donc on reste sur un volume de 155 M€ environ.

Ceci dit, bien d'autres sont à mon sens à neutraliser, lors de cette session, nous avons validé la création d'un Centre Départemental de l'Enfance avec la création *de facto* d'une augmentation des lignes de dépenses sur la pouponnière de 1 M€. À terme, nous avons évoqué le chiffre de 5 M€ pour le fonctionnement. Imaginez, sur 155 M€, cela fait déjà une progression de 3 %. Il est important que l'on arrive à négocier avec l'État que l'ensemble de ces dépenses concernant l'ASE qui augmentent de manière exponentielle puissent être neutralisées dans ce contrat de confiance.

De même que sur la ligne aérienne la semaine dernière, nous avons le comité de gestion de la ligne aérienne. Il est évident qu'avec le renouvellement de la DSP, la précédente ayant été conclue il y a 4 ans, les conditions économiques étaient bien différentes. Aujourd'hui nous sommes très interrogatifs sur le niveau de déficit que nous proposerons l'ensemble des candidats et qui viendront grossir nos dépenses et pouvant nous faire passer la barre fatidique des 3 8 %. Il y a pas mal de points qui sont encore à faire prendre en compte de manière à desserrer l'étau de notre côté.

Sur les compétences sociales, on a tout ce qui concerne le financement du Ségur avec aujourd'hui des flous importants puisque la CNSA nous informe sur des premières tranches du Ségur qu'ils prennent en compte 70 ETP alors que l'ensemble des établissements nous en annonce 230. Nous n'avons pas les mêmes bases. Il convient dans ce cadre-là d'arriver à se faire entendre auprès de la CNSA et d'arriver à gérer aussi avec l'ensemble des établissements puisque ces primes sont validées pour un certain type de cadre emploi et non sur l'ensemble du personnel. Aujourd'hui, cette mise en place est quand même assez floue aussi bien au niveau des recettes que des dépenses.

Le financement de l'avenant, 43 ans en année pleine. Je parlais tout à l'heure de la création du Centre Départemental de l'Enfance. L'adaptation à la conjoncture et aux enjeux de la transition énergétique avec la hausse des coûts de l'énergie que ce soient les carburants, les taux d'intérêt et autres. Ce qui me permet de dire que sur les taux d'intérêt, nous avons validé une décision stratégique d'augmenter un recours à l'emprunt sur l'exercice 2022 de manière à bénéficier de conditions financières satisfaisantes avec l'augmentation des taux qui se profilaient. Nous avons eu raison à ce titre-là, même si l'emprunt est à mobiliser sur les deux années 2022 et 2023. Sur les carburants, bien évidemment, nous sommes des consommateurs de carburant. Nous regardons

l'évolution nationale sur les allègements de l'État qui vont cesser mercredi pour une première tranche et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. Nous verrons ensuite ce qu'il en sera, mais les incidences peuvent être importantes sur le Département, sur l'ensemble de nos marchés de fournitures ou marchés de travaux, tout ce qui concerne l'actualisation des prix de marché parce qu'il convient de les prendre en compte. Il est tout à fait logique que les entreprises et les fournisseurs nous répercutent les augmentations de coûts.

Nous avons bien évidemment des interrogations sur les recettes. Il est vrai que l'on s'attend à une baisse que l'on pourrait appeler un retournement, à savoir quel peut être le niveau de retournement concernant les DMTO puisque, avec une augmentation des taux d'intérêt, les transactions immobilières quelles qu'elles soient vont avoir tendance à se tendre. Ce que nous observons déjà même si sur l'exercice 2022, nous aurons encore une année exceptionnelle au vu des moyennes de ces 5 ou 10 dernières années, mais nous sommes déjà légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2021 et cela devrait continuer à se poursuivre sachant que l'année la plus difficile pourrait être en 2024 puisqu'il y a toujours un décalage entre les transactions, les recettes et l'encaissement.

Il convient de surveiller un autre phénomène pour lequel nous aurons besoin de toute la puissance de nos parlementaires. Cela va concerner tout ce qui peut jouer sur les différents indicateurs financiers puisqu'avec le transfert du foncier bâti au bloc local, cela a été compensé par de la TVA et cela vient changer complètement l'ensemble des potentiels fiscaux des Collectivités. Concrètement, pour la Collectivité du Cantal qui était pauvre, cela la rend plus riche en façade. Pour des Départements qui étaient riches et avaient un fort potentiel, cela les appauvrit globalement. Ce changement de lecture peut remettre en cause les niveaux d'attribution de différents fonds de péréquation. Jusque-là, ils ont été neutralisés, mais des risques importants pèsent sur la pérennisation de la neutralisation de ces différents ratios.

Sur le fonctionnement, vous avez deux petits graphiques qui montrent allégrement la situation avec l'évolution des recettes. Depuis 2018, l'évolution des recettes était globalement supérieure à celle des dépenses. 2018-2019, rappelez-vous, c'est la péréquation qui est arrivée. Ensuite, nous avons bien évidemment eu les DMTO. Les dépenses étaient plutôt décroissantes ou stables à ce niveau-là, si ce n'est qu'en 2022, même si c'est une hypothèse, elles augmentent largement. C'est ce coup de boutoir à la fois de l'ensemble des décisions du Gouvernement qui nous a fait porter des charges directement sur les effets de l'inflation. Le deuxième graphique indique que l'écart se resserre avec des recettes qui progressent moins vite que les dépenses qui augmentent de manière relativement importante depuis 2021 (quasiment 15 M€ de plus sur deux années).

Concernant la section d'investissement, nous sommes en train de travailler sur l'atterrissage du compte administratif. Le premier graphique démontre les mandats en termes d'investissement ce qui fait voir qu'une grosse partie des mandats est émise sur le dernier trimestre, en terme de travaux essentiellement sur décembre. Cela démontre toute la complexité de définir l'atterrissage de notre budget 2022 comme chaque année. Les dépenses réelles d'investissement hors dette, le niveau se situait entre 25 et 30 M€ entre 2015 et 2020. Sur ces dernières années, les progressions avaient été importantes, notamment avec le soutien des plans de relance et des financements européens qui sont venus nous soulager. Il vous est proposé de maintenir l'investissement au niveau de 48 M€, niveau qui reste exceptionnel sur la durée.

L'encours propre de la dette est en baisse continue depuis 2015, passant de 167 M€ à 143 M€. Avec l'intégration en 2020 d'un PPP donnant une progression à 184 M€, on va le revoir dans le détail. La dette bancaire s'élève à 150 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Environ 45 % de nos emprunts sont à taux fixe et le reste à taux variable pour la plupart. Nous avons trois partenariats : l'A120 direction Tulle, le contournement de Saint-Flour et Jules Ferry qui est en BEA. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant de la dette de ces partenariats est de 28,6 M€. La dette consolidée sera au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 179 M€ (encours direct + PPP).

Sur les orientations retenues pour le budget 2023, nous gardons le cap sur le Projet Cantal 2030 avec : un Cantal attractif ; un Cantal au cœur des solidarités ; un Cantal connecté et ouvert ; un Cantal responsable et un Cantal innovant. C'est ce qu'on essaie de déployer sur l'ensemble des rapports qui nous sont proposés.

Avec pour rappel une priorité qui est l'attractivité du territoire. Prochainement, nous aurons une commission réunie sous l'égide de Philippe FABRE pour parler démographie, mais surtout démographie scolaire de manière à ce que nous puissions engager une réflexion globale, notamment au niveau de l'avenir de nos collèges.

Mais aussi le changement climatique, avec tout ce que nous essayons de faire en termes d'investissement sur l'isolation de nos bâtiments et le changement des systèmes de chauffage, mais également sur nos pratiques d'une manière globale.

Et puis lorsqu'on a peu de moyens, il faut évidemment être innovant, ce que nous essayons de faire au niveau du Département.

Si l'on va un peu plus dans le détail sur des projets qui peuvent être qualifiés d'emblématiques, on retrouve la création de l'agence d'attractivité, la stabilisation du service de conciergerie et son développement, la mise en œuvre des premières actions au titre du GIP « Ma Région Ma Santé » avec l'idée de pouvoir recruter des professionnels de santé et puis toutes les opérations de séduction de nouvelles populations pour venir nous rejoindre dans le département.

Nous avons tout ce qui concerne l'économie et le cadre de vie avec la mise en application du Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) *via* l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises ; le Pacte Régional pour le Cantal II sur lequel nous mettons les derniers points en ligne et le déploiement de la plateforme numérique dédiée à la jeunesse cantalienne. Il me semble qu'une enquête est déjà en cours.

Sur la structuration du territoire, on est toujours sur la poursuite des investissements en faveur du réseau routier pour la modernisation et la sécurisation de celui-ci ainsi que sur le raccordement de notre réseau structurant aux autoroutes. Mais c'est aussi le maintien du service aérien performant on en a parlé avec le volet mobilité et le volet ligne aérienne.

Et tout cela en prenant en compte le volet responsable. Nous multiplions les innovations sur la réutilisation des matériaux, sur l'utilisation de colle verte, etc... Ce sont des rapports que nous traitons tout au long de l'année et il nous faudra travailler sur le système d'information routière pour informer les utilisateurs de la qualité de notre réseau.

Nous avons aussi tout ce qui concerne les collèges avec des investissements importants pour les internats nouvelle génération : la modernisation des collèges, notamment celui de Saint-Mamet en 2023 avec un programme d'investissement important ; la sectorisation à revisiter en 2023, nous devons l'arrêter cette année ; le déploiement du numérique éducatif, action où nous sommes en pointe au niveau national.

Nous avons aussi tout ce qui concerne le Campus universitaire, notamment avec la construction du CROUS ; la Station du Lioran avec l'orientation quatre saisons et puis un dossier important en vue de remettre du foncier sur le marché pour y développer de l'hébergement chaud, c'est le traitement de la friche du Grand Phénix.

Nous l'avons validé durant cette session c'est de poursuivre le programme de déploiement du Très Haut Débit, notamment de la fibre. Concernant la téléphonie mobile, nous intervenons de manière régulière auprès de l'État pour signifier que le programme New Deal va arriver à terme. Nous avons une nouvelle dotation de 9 pylônes pour 2023, ce qui porte à 62 ou 63 pylônes pour le Cantal. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant, tout simplement parce que c'est une distorsion ancienne. Nous avons souvent alerté les différents Ministres sur le sujet. Ils nous parlent de pylônes, nous leur parlons de sites. Dans un territoire de montagnes où le relief est parfois chaotique, il nous

faut parfois plusieurs pylônes pour être capables de couvrir un seul site. Il nous restera encore quelques sites à couvrir. Nous sollicitons un New Deal de deuxième génération en souhaitant que nous puissions être entendus.

Nous avons ensuite le maintien du Département sur l'ensemble du territoire et auprès des Cantaliens avec la mise en service de SOLIGUIDE pour informer de l'ensemble des interventions ou de l'accompagnement du Conseil départemental auprès des plus anciens ; la présence des services du PSD dans les Maisons France Services et le Bus départemental et tout ce qui concerne le développement d'actions de soutien aux métiers sociaux pour garantir le service. Puisqu'il est important d'être capable de promouvoir l'ensemble de ces métiers et d'accompagner les associations pour pouvoir recruter et rendre ces métiers attractifs, d'où nos interventions pour les véhicules et pour prendre en charge des surcoûts et l'accompagnement d'une manière générale pour enthousiasmer vers ces métiers.

Le maintien des actions de soutien au développement social : Cantal Emploi Insertion, Service Public de l'Insertion et de l'Emploi : en l'espace d'une année, nous avons pu démontrer toute la pertinence de ce service. Un accompagnement direct et rapide auprès des bénéficiaires permet à bon nombre d'entre eux de pouvoir remettre le pied à l'étrier et de se sortir de situations difficiles, notamment par l'emploi. Il est important que nous soyons capables d'amplifier et de poursuivre notre travail en la matière ; Mise en place du schéma départemental de l'enfance et de la famille avec les opérations que nous pouvons conduire sur le recrutement d'assistants familiaux et le Centre départemental que nous souhaitons créer également.

L'accès au logement avec le service public sur l'énergie de l'habitat qui rencontre aujourd'hui un très vif succès. Nous imaginions pouvoir répondre à mille questionnements de manière annuelle, mais nous les avons dépassés en l'espace de quelques mois, ce qui veut dire que nous pouvons aller plus loin. Cela nécessitera certainement d'autres moyens dans un contexte tendu. Si nous souhaitons pouvoir répondre à l'ensemble des demandes, il est important que nous soyons capables de mettre les moyens. Nous pouvons imaginer la création d'une Maison départementale du logement et de l'habitat. La réflexion va être lancée et pourquoi ne pas aller jusqu'à la prise de délégation de l'aide à la pierre.

Encourager les pratiques sportives et engager une stratégie culturelle ambitieuse au niveau du département avec : le déploiement du Contrat Sport Cantal ; le maintien du Pass Cantal ; l'ouverture du Cantal Tour Sport sur des spécialisations d'étapes ; au niveau culturel, faire participer la population au travail des artistes ; le maintien de nos aides sur la prévention et la conservation du patrimoine et le soutien à la Médiathèque départementale.

Et puis on retrouve le volet environnemental avec la préservation des espaces naturels et de la biodiversité et la mise en œuvre du programme agricole qui sera proposé prochainement en renouvellement au moment du vote du BP.

Nous continuons le soutien auprès des Collectivités et des Territoires. Nous avons validé le FCS avec une programmation sur trois ans. Nous engagerons l'exercice 2023. Les contrats avec les Intercommunalités : le Fonds Cantal Innovation ; l'offre déployée de CIT auprès des Collectivités a été actée par le Conseil d'administration, notamment au niveau d'un soutien sur la protection de la ressource et la gestion au niveau des différents réseaux ; au niveau touristique, réflexion d'un plan d'action commun entre Cantal Destination, les différents OT et les Territoires.

Pour cela, le Département doit se positionner en animateur et coordinateur pour la définition d'un réseau structurant d'itinérance à vélo mais également pour le Schéma d'eau potable qui sera proposé au cours de l'exercice 2023 ainsi que la structuration des compétences eau et assainissement en lien avec les Intercommunalités.

Le Département est présent face à la transition climatique avec : le lancement des travaux du plan climat départemental ; la poursuite des audits énergétiques sur le patrimoine départemental et dans la mesure du possible, programmation des travaux. Nous avons aussi la volonté de développer la mise en place de panneaux

photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments avec une volonté d'autoconsommation en premier lieu et de production. Au niveau des travaux routiers poursuite de l'opération 1 arbre abattu = au moins 1 arbre ou haie planté. Nous en avons déjà abattu 70 et replanté 70, l'équilibre est parfait. Concernant la réutilisation des matériaux sur les routes, le fraisat est réutilisé au maximum.

Et puis il va falloir utiliser de manière opportune l'ensemble du numérique. À la fois pour revisiter le Schéma informatique et notamment le volet cybersécurité. Des collègues ont été récemment victimes de cyberattaques. Nous l'avons été il y a quelques années. Il est important d'être capables de se garantir de ces cyberattaques. Et puis développement des e-démarches, notamment avec « Dites-le-nous une fois » où lorsqu'un Cantalien aura contact avec le Département et qu'il nous aura donné des informations, l'idée est de les conserver pour éviter qu'il ait à nous les redonner systématiquement.

C'est un programme ambitieux qui colle tout à fait au programme Cantal 2030. Ce sont les principales pistes d'orientation ou projets qui sont repris. Dans ce contexte difficile, l'idée est de maintenir nos actions dans les différents domaines et d'arriver à conduire des projets ambitieux. Pour 2023, c'est le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le CROUS, la poursuite de l'ouverture du département avec l'accès aux autoroutes et la poursuite du déploiement du Très Haut Débit. Malgré une situation complexe, tendue, c'est une volonté qui vous est proposée de porter des projets ambitieux tout en étant très rigoureux en termes de gestion et qui fait qu'une des règles établies est que nous n'emprunterons pas plus que le niveau de l'annuité remboursée.

J'en ai terminé. Je suppose que ce petit exposé va générer quelques commentaires ou contributions. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Monsieur le Président, merci de me donner la parole à l'occasion de ces orientations budgétaires 2023. Je ne vais pas revenir sur des éléments très techniques que vous nous avez très bien exposés et sur lesquels nous avons travaillé en commission. Le groupe que je représente souscrit à une très grande majorité de ces orientations et aussi de ces options techniques de recherche de financements, d'articulations et d'interventions politiques pour contribuer à conserver les actions du Conseil départemental et à renforcer, voire à développer celles qui peuvent l'être. Nous avons parlé tout à l'heure du Centre d'accueil pour les enfants. J'ai seulement deux réflexions dont je voudrais vous faire part.

Dans ce contexte pavé d'incertitudes que vous avez rappelé en introduction de cette séance et face à ce que nous vivons tous, l'inflation tant sur l'énergie que nous avons évoquée en parlant des EHPAD, mais qui touche toutes les actions générales, les carburants, les matières premières, l'alimentation, etc., et face à ce contexte extrêmement incertain avec la Guerre en Ukraine, je souhaiterais vraiment que dans les débats, sur deux sujets que nous allons avoir, que nous puissions garder le cap au niveau du Département du Cantal de ce que nous souhaitons faire en matière d'aménagement du territoire. Pour moi, c'est essentiel sur une présence de proximité de certains services. Je pense bien entendu aux collèges, au CRD et à notre Pôle solidarité tel qu'il est structuré. Dans un contexte où on recherche forcément quelques économie ou optimisation, il faut veiller à ce que l'aménagement du territoire n'en pâtisse pas ou soit assuré et garanti par le Conseil départemental. C'est fondamental. Nous avons d'ailleurs éprouvé la qualité, l'urgence et l'importance de cette proximité à l'occasion de la crise Covid. Pour moi, c'est une forme de garde-fou. Cela ne veut pas dire de ne pas questionner les organisations de services, mais cela veut peut-être dire de regarder comment expérimenter de nouveaux partenariats et des rapprochements. Quand on pense aux collèges, peut-être des structurations nouvelles ou des expérimentations de partenariats innovants écoles/collèges ou collèges/collèges. Pour moi, nous avons un vrai rôle d'aménagement du territoire sur notre département cantalien qui ne doit pas être uniquement comptable. Je sais que vous y serez vigilant.

Le deuxième sujet va faire l'objet d'un débat, notamment par rapport au tissu scolaire cantalien, mais je tenais à l'indiquer. C'est la question de l'urgence climatique. C'est lié à l'explosion des coûts énergétiques notamment et à un discours ambiant que l'on voit bien poindre sur l'urgence de production énergétique et de souveraineté nationale à produire de l'énergie plutôt renouvelable. Je vois avec une bienveillance totale le débat que nous allons avoir au sein de cette Assemblée pour positionner le Département du Cantal parce que, sous couvert d'une urgence à contribuer à cette transition énergétique, on voit quand même poindre certains projets qui pourraient peut-être servir, certes, la souveraineté énergétique nationale, mais qui pourraient d'un autre côté desservir toutes les actions, notamment d'attractivité du territoire et de cadre de vie qui, pour nous, sont vitales et essentielles. Je rappellerai qu'en matière de production énergétique, le Cantal est largement excédentaire aujourd'hui et je prône vraiment une participation du Département à cette transition énergétique, mais sur un modèle choisi et non subi.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez dit, le contexte nouveau que nous traversons depuis la crise sanitaire est renforcé par la crise internationale et la crise climatique et remet en question bien des orientations et beaucoup de prévisions. En ce qui nous concerne, nos préoccupations sont relatives à notre capacité de désendettement qu'il est à présent impératif de maîtriser dans une situation d'inflation immaîtrisée. Nous sommes devant un mur d'autant que – vous l'avez dit et nous vous rejoignons, Monsieur le Président – la situation est aggravée par des recettes compensées de manière aléatoire et à tout le moins insuffisante par l'État, notamment sur la question du Ségur, mais pas que. Je rejoins Madame CHARRIAUD, cette incertitude ne doit pas nous aveugler sur les processus en cours de fuite en avant de l'homme face à la nature et nous devons revoir notre modèle économique et interroger nos constructions budgétaires à cette aune. N'imaginons pas que la relance technologique nous évitera les réformes de sobriété structurelles et ne confondons pas innovation et progrès. Nous subissons tous le fil des événements qui sont la conséquence des refus de voir ou d'écouter par le passé les préconisations avisées. Souvenons-nous des avertissements de René DUMONT en 1974 concernant la gestion de l'eau à l'aune des crises et des stress hydriques que nous connaissons aujourd'hui.

Dans ce contexte, tout mener de front nous semble compliqué et surtout les sujets qui sont balayés par votre document budgétaire. Nous saluons et nous l'avons fait, la création du Centre de l'enfance tout comme celle de l'USEMA et nous saluons aussi l'action du Département pour sauver – il faut le dire – des associations comme l'ASED parce que c'était important de le faire. Nous imaginons que le même effort sera à produire en 2023 pour les associations qui s'occupent de l'hébergement de publics fragilisés, que ce soit dans le médicosocial ou dans le champ des EHPAD. À ce titre, nous pensons qu'il est important de sanctuariser une somme très conséquente et bien plus que par le passé pour ces budgets.

Au regard de cela, il est évident que, pour nous, un certain nombre de sacrifices ou de reports devront être imaginés et nous proposons notamment un moratoire sur la construction de toutes nouvelles routes pour les deux ou trois années à venir parce que tout ne peut pas être fait en même temps et qu'il y a des priorités.

Au fil de vos documents, nous avons la confirmation d'un certain nombre de projets que vous nous aviez déjà énoncés et nous réaffirmons notre opposition à la participation à l'expérimentation concernant le RSA parce que, d'une part, c'est totalement flou au niveau de l'État, on ne sait plus s'il s'agira d'une activité ou pas. J'ai entendu le Ministre parler récemment plutôt de renforcement de l'accompagnement dans une situation où l'on n'arrive pas à trouver de professionnels en face pour ce que nous avons déjà à faire. Pour nous, nous le rappelons, le RSA ne doit pas être conditionné à une activité. Le minimum vital ne se négocie pas. Dans notre contexte, il est impossible d'imaginer entrer dans ce processus tellement il est flou et peu éclairé.



Concernant la carte scolaire, j'ai un point de désaccord avec Madame CHARRIAUD. Si l'aménagement du territoire nous paraît évidemment indispensable à avoir en tête, la première des préoccupations qui doit être la nôtre est celle de la qualité du service. Or, nous savons bien aujourd'hui que le service pédagogique n'est pas toujours le même au regard des effectifs. Il ne faut pas se leurrer. Le service que l'on doit rendre aux collégiens sur le département doit être égal que l'on habite à Aurillac ou à Neuvéglise-sur-Truyère en termes d'option, d'accès, d'équipe pédagogique et de dynamisme. Ce n'est pas toujours le cas dans des établissements en dessous d'un seuil critique. Nous participerons de manière constructive au débat, mais ne nous trompons pas de débat.

Voilà en gros ce que nous pouvons relever. Nous verrons au fil de l'eau et mes collègues compléteront mes propos.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pour commencer à répondre à Céline CHARRIAUD, dans les réflexions qui sont à engager, l'objectif n'est pas de se désengager du territoire. Ce n'est pas ce qui est recherché que ce soit au niveau des CRD ou des Maisons de l'autonomie. Ceci dit, sur les collèges, nous avons une nécessité de nous interroger puisque nous devons revalider la carte scolaire et la sectorisation de nos collèges. Dans ce cadre, il est important que nous puissions pousser la réflexion sur l'ensemble du département puisque nous avons un rendez-vous majeur sur Aurillac avec l'avenir du collège de La Jordanne. C'est un collège d'une qualité de l'époque des collèges « Pailleron », donc nous ne sommes pas en capacité de le moderniser. Si on reste dedans en faisant quelques travaux, cela restera de toute façon un établissement de type « Pailleron ». L'autre option est de reconstruire un collège, mais c'est une zone inondable et nous n'avons pas capacité à reconstruire dessus. Il faudrait partir. Nous avons une réflexion importante à engager sur l'avenir de ce collège, mais aussi sur l'avenir de l'ensemble des collèges eu égard à la démographie puisqu'à la rentrée dernière, nous avons perdu 200 élèves en primaire. Depuis quelques années, nous perdons des élèves en primaire à des niveaux plus ou moins différents. Nous aurons inévitablement l'impact sur nos collèges. C'est de la macro et il faudra ensuite voir au niveau territorial de quelle manière nous pouvons assurer un enseignement pédagogique de qualité. Je rejoins Stéphane FRECHOU, il faut que l'Éducation nationale nous rejoigne aussi. On ne peut pas se cantonner à avoir des options et des équipes éducatives centralisées sur quelques collèges. Il faut bien évidemment que l'Éducation nationale mette des moyens avec les contraintes de tout le monde et que nous arrivions à coconstruire notre carte de collèges à échéance. Cela va être une réflexion importante à mener. Sinon, il est bien question que nous restions sur l'ensemble des territoires.

S'agissant du dossier de la transition énergétique, c'est essentiel et l'idée est de pouvoir engager un nouveau débat comme nous l'avons fait il y a quelques années sur les éoliennes. Aujourd'hui, moult projets relatifs aux énergies renouvelables continuent de prospérer que ce soit sur les éoliennes, sur l'agri-photovoltaïsme avec des projets relativement conséquents sur des surfaces importantes, on a aussi la méthanisation et différents dossiers de ce type avec la difficulté que l'avis du Conseil départemental n'a aucune valeur juridique. C'est une position institutionnelle sur une évolution de ces infrastructures de production d'énergie renouvelable. Ceci dit, il me semble important que nous soyons capables de nous positionner dessus. L'idée retenue avec les deux Présidents de Groupe était de dire que nous en débattons en Commission Permanente et que nous aurons ensuite un débat public à l'occasion d'une session pour définir une position commune du Conseil départemental sur le déploiement des énergies renouvelables, étant entendu que nous ne pouvons décemment pas nous opposer à tout. Nous sommes obligés de prendre acte de la nécessité de partir vers les énergies renouvelables.

Pour répondre à Stéphane FRECHOU, nous regardons bien évidemment à ce que le désendettement reste soutenable par les finances de la Collectivité. Ceci dit, nous sommes obligés de soutenir l'économie parce que le Département du Cantal et l'ensemble des Collectivités sont des adjudicateurs publics importants pour l'économie et pour les entreprises cantaliennes. Être trop restrictifs sur notre action à ce niveau pourrait avoir des incidences dramatiques sur la santé des entreprises au niveau local, d'autant plus que celles-ci doivent également faire face

à la crise énergétique et qu'elles sont dans des périodes où bon nombre d'entre elles vont peut-être se retrouver dans l'incapacité, si elles n'ont pas de marché, d'être en mesure de rembourser les PGE octroyés. Il convient de faire un équilibre savant entre le maintien de l'endettement, la bonne gestion des finances du Département et le soutien à l'économie. Nous avons également besoin d'infrastructures au niveau du département. Nous avons validé le déploiement de la quatrième tranche de la fibre, nous validons le lancement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, tous ces investissements vont nécessiter d'avoir recours peu ou prou à l'endettement.

Alors sur l'expérimentation du RSA, j'étais à l'origine enthousiaste en disant qu'il y a des droits et des devoirs et c'est ce qui nous sépare dans l'approche. Que le bénéficiaire du RSA ait l'obligation d'avoir une activité me séduisait et me séduit d'ailleurs toujours. Cela m'avait amené à écrire au Ministre DUSSOPT pour lui dire que nous pourrions être candidats. La dernière réunion faite en visio a été la douche froide puisque l'État a dit : « Vous payez et c'est moi qui dis que » et dans ce cadre-là, ce n'est pas acceptable. Aujourd'hui, dans un *statu quo* de la part du ministère, s'il ne change pas ses positions, il ne serait pas souhaitable et opportun à mon sens que nous partions dans cette expérimentation. Cette solution satisferait les deux parties, pas pour les mêmes raisons. Mais telle qu'elle est aujourd'hui validée et proposée par le Ministre DUSSOPT, l'expérimentation n'est pas acceptable pour l'ensemble des Collectivités et bon nombre de Départements font marche arrière sur la mise en place de cette expérimentation.

Voilà les informations que je pouvais donner à ce niveau-là. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ?  
Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je souscris évidemment à ce qu'a dit mon camarade et je rejoins parfaitement ses observations. La problématique de l'endettement est un vrai sujet pour le Département. Cela a été souligné par la Chambre régionale des comptes et je pense que l'on ne peut pas le mettre sous le tapis. Je suis bien conscient des difficultés. Elles ont été largement exposées et sont partagées par toutes les Collectivités, le Département, les Intercommunalités et les Communes vivent le même phénomène. L'État nous met des contraintes et nous réduit les moyens. À partir de là, c'est la quadrature du cercle, d'où l'exercice difficile de gérer nos Collectivités tout en s'engageant à réduire sensiblement l'endettement. La Chambre régionale des comptes a été particulièrement insistante sur ce point et je crois qu'il est de notre responsabilité commune de travailler à la réduction de cette anomalie. Je rappelle que le poids de la dette par citoyen cantalien est le plus élevé dans la strate et s'élève à 1 300 euros quand la strate moyenne est à 650 euros. Cela veut dire qu'il y a un effort à faire. J'ai vécu comme une très mauvaise nouvelle le fait de reporter la carte scolaire parce que, concrètement, si l'on veut traiter le problème de l'adéquation de nos moyens d'éducation et particulièrement des collèges pour avoir des collèges de qualité et cela n'est pas négociable, on n'a peut-être pas les moyens de payer 22 collèges. Il faut donc avoir des solutions innovantes. Cela peut être un mix écoles/collèges ou plein de choses, mais dans l'intérêt des enfants, par un souci pédagogique et peut-être aussi par le réalisme politique de nos moyens financiers, nous devons pouvoir adapter nos équipements et nos services à l'ensemble de la population sans que cela ne pose de grosses difficultés.

En tout cas, je constate dans ces orientations budgétaires que le poids de la dette ne se réduira pas. Quand on emprunte pour rembourser le capital, la conclusion est que l'on garde le même stock de dette. Emprunter pour réduire le capital n'est pas un effort financier et ne correspond pas à ce qu'a demandé la Chambre régionale des comptes qui a été très insistante sur ce point. Parce que, vous l'avez dit, Monsieur le Président, notre capacité d'autofinancement a vécu une embellie depuis deux ans, notamment par des phénomènes extérieurs, notamment l'augmentation des DMTO qui a été une très bonne nouvelle et qui a permis d'investir plus, mais qui n'a pas permis de réduire sensiblement l'endettement.

Dans les exercices que nous devons mener au sein de notre Collectivité, je crois que ce sujet doit être non pas l'objet principal, mais un complément nécessaire à notre réflexion et donc, un enjeu très fort parce que, là aussi, les conséquences de tout ce que vous avez énoncé en début de période, notamment la désindexation de la DGF, le pacte de confiance avec la baisse de 0,5 % en euros constants de nos dépenses, les éléments qui nous sont imposés comme l'Avenant 43 et toutes ces dépenses extérieures qui ne sont pas financées et qui ne seront pas financées par l'État font qu'aujourd'hui notre Collectivité peut devenir réellement très fragile. Donc attention, il faut quand même traiter ce premier point sur la carte scolaire parce que je pense que c'est très important et qu'il faudra peut-être prendre des décisions en termes d'investissement immobilier.

Sur les routes, Stéphane FRECHOU a indiqué d'être sélectif dans nos projets. Nous ne pouvons peut-être pas tout faire ou en tout cas, ce n'est pas très grave de décaler un projet routier qui peut être reporté sur un ou deux ans. Nous n'avons pas une obligation de faire toujours au même niveau. Réfléchissons suffisamment pour que nous puissions à la fois répondre aux besoins de la population tout en n'accroissant pas ou, en tout cas, en ayant l'objectif de réduire l'endettement.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vincent DESCOEUR.

#### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. D'abord un mot du contexte, simplement pour dire que j'ai la fâcheuse impression de revivre une épreuve que nous avons dû surmonter lorsque notre épargne nette a fondu il y a quelques années. Aujourd'hui, vous l'avez justement rappelé en début de propos, le contexte est difficile en raison d'une hausse de nos dépenses très supérieure à la hausse de nos ressources. Aussi justifiées soient-elles, les dépenses ne sont pas compensées : plus de 7 M€ sur le seul exercice. Je rappelle que nous avons obtenu la compensation de la hausse du RSA pour l'année que j'ai vu qualifiée d'exceptionnelle dans certains documents, ce qui laisse à penser que nous aurons, Jean-Yves, à faire preuve de beaucoup de vigilance parce que si la compensation devait se limiter à l'année de la hausse, il est sûr que les difficultés augmenteraient très rapidement.

Les recettes auraient pu aussi évoluer à la hausse puisque, comme cela vient d'être rappelé, en cette période de hausse du coût de l'énergie, le refus du Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation est de toute évidence une décision qui ne peut que mettre notre Collectivité et toutes les autres devant des difficultés insurmontables. Un contexte qui n'est pas favorable qui est difficile et cet effet de ciseau va nous amener à faire en sorte de revisiter le fonctionnement pour arriver à garder une épargne nette.

À cet instant, je voudrais relativiser le poids de la dette dans notre réflexion. Aujourd'hui, notre sujet est la hausse des dépenses de fonctionnement, c'est donc la capacité à dégager une épargne pour continuer à investir. Là, pour le coup, ce n'est pas le capital de la dette qui entre en jeu, mais le montant des intérêts. C'est l'annuité en intérêt qui, pour l'exercice qui s'ouvre, était de 3,6 M€. Proportionnellement à notre budget de fonctionnement, ce n'est pas ce qui nous vaut les difficultés. Il faut être très clair, la difficulté des Départements n'est pas aujourd'hui l'investissement, mais d'être capable d'équilibrer la section de fonctionnement. L'État ne nous y aide pas en nous surchargeant de dépenses décidées unilatéralement. Encore une fois, les effets de la dette du Département sont à relativiser puisqu'ils s'élèvent à 3,6 M€ et les documents ont d'ailleurs fait apparaître que nous avons fait preuve d'une grande prudence puisqu'au fil des ans, nous avons fixé un certain nombre de taux qui ne peuvent plus désormais varier, ce qui est aussi le cas des taux liés à nos contrats de partenariat.

En écho aux propos de notre collègue Céline CHARRIAUD qui évoquait la question des énergies renouvelables. Je salue votre initiative d'avoir en début d'année un débat sur ce sujet. Le Département a apporté une contribution importante au travers de l'hydroélectricité. Nous devons être du déploiement de ces énergies renouvelables à l'avenir pour la seule raison suffisante que les deux derniers Gouvernements ayant négligé le nucléaire, nous allons

être dans une situation de capacité de production insuffisante, c'est le fameux black-out dont on disait qu'il n'interviendrait jamais et que nous pouvions tous rouler en véhicules électriques. La réalité n'est pas celle-ci, mais nous produisons deux fois moins d'énergie nucléaire que nous en produisons. Nous verrons lorsque tous les réacteurs qui peuvent l'être auront été remis en fonction, mais de toute évidence, il y a fort à parier que nous soyons dans une situation compliquée. Nous devons être du déploiement des énergies renouvelables avec un bémol qui est de ne pas y perdre notre âme. J'ai eu l'occasion de dire tout le mal que je pensais du développement anarchique de l'éolien terrestre, nous allons examiner à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables qui consiste à pouvoir faire fi d'un certain nombre de procédures et donc de garde-fous. Nous aurons à en débattre dans une quinzaine de jours. Je pense que nous allons devoir être très, très vigilants sur cette question. Il sera important que le Département puisse afficher un certain nombre de priorités. Il ne s'agit pas de tout refuser, mais d'afficher des priorités. En ce qui me concerne, je suis très favorable à l'exploitation du solaire et je pense que c'est bien mieux adapté que l'éolien terrestre dans un département comme le nôtre et je referme la parenthèse.

Je ne peux m'empêcher de réagir aux réflexions qui ont été faites sur la nécessité de débattre demain de notre tissu scolaire. Il faudra bien sûr en débattre, mais en écho à une affirmation de notre collègue FRECHOU, je m'inscris en faux quant à l'affirmation selon laquelle un faible effectif pourrait être synonyme de moindre performance pédagogique. Personnellement, j'ai été enseignant dans le collège de Pierrefort, j'ai à connaître le devenir d'un certain nombre d'élèves que j'ai eu le plaisir d'accompagner dans leurs premières années, je crois qu'il faut faire attention à ces raccourcis. Par contre, il est sûr que de trop gros effectifs nuisent à la performance pédagogique. Cela est certain, mais l'autre affirmation doit être prise avec des pincettes. Oui, nous devons travailler. J'y tiens beaucoup, puisque j'étais Président de la Collectivité à cette époque, je rappelle que nous avons fait le choix d'un maillage départemental de proximité et d'un service de qualité. Nous avons aussi fait le choix intra-muros, à l'intérieur de la Préfecture, d'établissements à taille humaine. C'est pour moi et cela doit être pour beaucoup de ceux qui avaient accompagné ce choix une grande fierté et cela ne doit pas devenir une hésitation ou une interrogation. Non, nous n'avons pas commis d'erreur et je pense même que ce modèle que nous sommes capables d'offrir aux élèves et aux familles cantaliennes ou qui rejoignent le Cantal est une des forces de notre offre d'accueil. Il faudra bien sûr réfléchir à une optimisation, mais dans une période qui s'avère un peu délicate, mais nous en avons connu d'autres, attention à ne pas renier des engagements que nous avons pris ou d'être amenés à renoncer à aller dans des directions que nous jugions bonnes parce qu'elles l'étaient.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Pour répondre à Pierre MATHONIER, je vois que vous êtes très attaché au compte rendu de la Chambre régionale des comptes. Je le prends simplement comme une indication. L'endettement peut être bon parce qu'en général, il fait suite à des infrastructures réalisées. On fait souvent référence à la strate qui est d'environ 1 200 euros, mais si on veut s'arrêter strictement à ces données, la population moyenne des départements de ces strates se situe au-dessus de 200 000 habitants. Nous sommes à 150 000 habitants, soit 25 % de population en moins. Quand je ramène cela aux habitants, nous avons forcément une distorsion importante, ce qui veut dire que si je me remettais par rapport à la moyenne, je serais en dessous de 1 000 euros. Il convient de voir qu'un département moyen a à peu près 4 000 kilomètres de routes qu'il ait 150 000 ou 500 000 habitants. Nous avons forcément des coûts et des structures qu'il convient de prendre en compte et donc, de prendre du recul vis-à-vis de l'ensemble de ces chiffres à mon sens.

Pour les collèges, je trouve votre jugement un peu sévère. Nous avons quand même globalement des collèges de qualité sur ce qui nous incombe, que ce soit au niveau bâtimentaire, au niveau de la qualité de la restauration ou du numérique éducatif où nous sommes un des départements pilotes en la matière. Certes, nous restons interrogatifs au sujet de quelques établissements, notamment celui de La Jordanne, mais globalement, notre

infrastructure de collèges est à mon sens plutôt de qualité. Reste l'organisation pédagogique mise en place par l'Éducation nationale dans l'ensemble de nos collèges, mais je ne me permettrais pas de la juger aujourd'hui.

Enfin, je me permettrais simplement un commentaire pour vous qui êtes un homme de chiffres. Lorsqu'on emprunte pour rembourser un emprunt, cela ne joue évidemment pas sur l'endettement. Ceci dit, la bonne gestion fait que nous empruntons à un taux inférieur. En termes de charges d'intérêt, c'est quand même plus favorable pour les finances départementales. Cette opération comptable est faite pour soulager la charge financière des intérêts du Département, mais elle ne touche pas du tout l'endettement. Le but est uniquement de baisser les charges de fonctionnement et de bénéficier d'opportunités. C'est ce que l'on appelle la gestion de la dette et que les services du Département font plutôt relativement bien. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Pour revenir à ces orientations budgétaires au regard du partenaire officiel du Département qu'est l'État, nous pouvons quand même nous réjouir de l'investissement porté notamment sur la partie bâtementaire comme celui des collèges. Cela entraîne des améliorations, notamment sur le fonctionnement et cela amène donc de la capacité d'investissement supérieure. C'est une démarche plutôt à saluer vu les contraintes.

Sur la transition énergétique, le sujet qui me travaille le plus actuellement, je suis plutôt favorable à un mix énergétique. Avoir une réflexion et un débat sur ce travail est essentiel. Il serait peut-être intéressant de travailler sur un plan départemental de l'énergie qui amènerait vraiment à se positionner sur la totalité des énergies. On parle peu d'une situation, notamment sur le Lioran où la Communauté de communes de Hautes Terres se penche sur un réseau de chaleur bois. Nous-mêmes, accompagnés de la MAGE, nous réfléchissons à des turbines. Comme vous le disiez très fortement tout à l'heure, quand on a peu d'argent, il faut être innovant. Sur la transition énergétique, on peut avoir l'ambition de porter quelque chose de vraiment intéressant, mais seulement sur du mix énergétique. On ne pourra pas se pencher uniquement sur l'éolien, sur les panneaux photovoltaïques et autres, un mix pourra faire la valeur ajoutée de notre territoire. Je me réjouis fortement des travaux engagés, des investissements autant sur la Collectivité que pour les habitants du département. Grâce au SPPEH et à l'orientation que nous prenons, nous aurons un département attractif dans les années à venir grâce à ces choix importants pour celui-ci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces quelques mots. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Deux petites remarques terre à terre. La première concerne l'endettement et le ratio de la dette par habitant. Cela me chiffonne un petit peu quand on sait que le département du Cantal perd des habitants, donc le poids de la dette par habitant augmente. Ce n'est pas pour autant que les capacités de la Collectivité à rembourser sont modifiées. C'est un argument qui me gêne un petit peu. Si on continue à perdre 2 000 habitants, la dette par habitant sera la plus élevée, mais pour autant la capacité à rembourser n'est pas obérée par ce phénomène.

Ensuite, en matière d'énergies renouvelables, et Dieu sait si à Condat on est bien placés pour parler d'énergies renouvelables et si on a innové dans ce domaine, il y a des positions de principe qui me dérangent. Parce que je considère qu'en matière d'éolien et de photovoltaïque, on focalise sur l'aspect paysager qui est subjectif. Personne ne le perçoit de la même manière. Il est bien évident que l'on ne va pas planter des éoliennes au Puy Mary. De toute façon, techniquement, je ne sais pas s'il y aurait assez de vent pour qu'elles soient rentables. Mais, certains secteurs de notre département peuvent permettre ces implantations. Compte tenu de nos moyens financiers, ce sont des éléments qu'il ne faut pas zapper pour des questions de principe en se disant que l'éolien va empêcher les touristes de venir et que la qualité paysagère va être altérée. Rien n'est prouvé. Sur le secteur d'Allanche, des

éoliennes ont été implantées et justement, le produit de celles-ci permet de faire face à des remboursements d'annuités d'emprunt et c'est peut-être une niche dont il ne faut pas se priver par principe.

Ensuite en matière d'éducation et de qualité d'enseignement et de suppression des collèges, je ne suis pas persuadé que si le département du Cantal supprimait deux collèges cela augmenterait la capacité à rembourser des emprunts.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Cela nous promet des débats enthousiasmés dans les discussions que nous aurons à la fois sur les énergies renouvelables et sur la carte scolaire. C'est bien pour cela que nous allons ouvrir ces débats lors des prochaines réunions à la fin d'une prochaine Commission Permanente, sous l'égide de Gilles CHABRIER, sur les énergies renouvelables et lors d'une commission spécifique sur les cartes scolaires et la démographie.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je vais lever cette séance. Même si vous pouvez penser parfois que j'ai des idées arrêtées, je vais faire œuvre de consensus en disant à Stéphane FRECHOU qu'il faut que nous soyons innovants pour le progrès du Cantal. Je suis quand même ouvert puisque vous m'avez dit qu'il ne fallait pas mélanger les deux entre innovation et progrès. Nous allons donc essayer de les associer.

Je voulais vous annoncer une bonne nouvelle. Philippe FABRE va revenir triomphant de Lyon puisque nous sommes lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Région Montagne 4 saisons » auquel nous avons répondu. Merci à l'ensemble de ceux qui ont participé à l'élaboration de cette candidature. C'est un projet collectif qui réunit pas mal d'Intercommunalités et de Syndicats ce qui démontre qu'à plusieurs, on est bons. Merci à tous.

Fin de la séance publique à 18h35.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 14 novembre 2022 adopté par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2022.

Le Président du Conseil départemental  
  
Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance  
  
Valérie CABECAS